

BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de LAVIT-DE-LOMAGNE

Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

PETR Garonne Quercy Gascogne

Contrat 2^{ème} génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, représenté par Michel WEILL, son Président

Le PETR de Garonne Quercy Gascogne, représenté par Jean-Michel BAYLET, son Président,

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise, représentée par Bernard SALOMON, son Président

La Commune de Lavit-de-Lomagne, représentée par Yves MEILHAN, son Maire

Le CAUE du Tarn-et-Garonne, représenté par Dominique SARDEING-RODRIGUEZ, sa Présidente

L'EPF Occitanie, représenté par Sophie LAFENETRE, sa directrice générale

La CMAR Occitanie, représentée par délégation par Roland DELZERS, son Président CMA82

La CCI Tarn-et-Garonne, représentée par Pascal ROUX, son Président.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20et N°CP/2017-MAI/11.11de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXXXXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Lavit-de-Lomagne en date du XXXXXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise en date du XXXXX,

Vu la délibération du PETR Garonne Quercy Gascogne en date du XXXXXXXX

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne en date du XXXX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Lavit-de-Lomagne

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation durable de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie, la Commune de Lavit-de-Lomagne, le Département de Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, le PETR Garonne Quercy Gascogne, en y associant l'Etablissement Public Foncier Occitanie, le CAUE 82, la CMA et la CCI du département.

- En organisant
 - o entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Est principalement concernée la commune de : Beaumont de Lomagne.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Lavit-de-Lomagne, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie, des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat. Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie (CTO) du PETR Garonne Quercy Gascogne, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux :

Présentation de la commune de Lavit de Lomagne et de son territoire : Diagnostic et identification des enjeux du territoire :

A. Lavit-de-Lomagne : Un Bourg-Centre de la Lomagne

Le bourg de Lavit est né au carrefour de deux voies millénaires dont l'une, dénommée « Le chemin des beurriers », reliait les Pyrénées à l'Auvergne, et l'autre, par Toulouse, la Méditerranée à l'Atlantique. Le pays de la Lomagne s'est d'ailleurs formé autour de ce vicus, bourg routier, qui s'appela dans les premiers temps Vic de Lomagne.

Ce vicus routier et commerçant se développe et devient rapidement un centre de foires et de marchés. A l'aube de la féodalité ce vicus est choisi comme capitale de la vicomté de Lomagne. A la fin du XIII^e siècle le vicomte de Lomagne érige le vicus en bastide. En 1482, Louis XI considérait Lavit parmi les plus importantes places fortes de la vicomté avec Lectoure, Miradoux et Castéra-Lectourois.



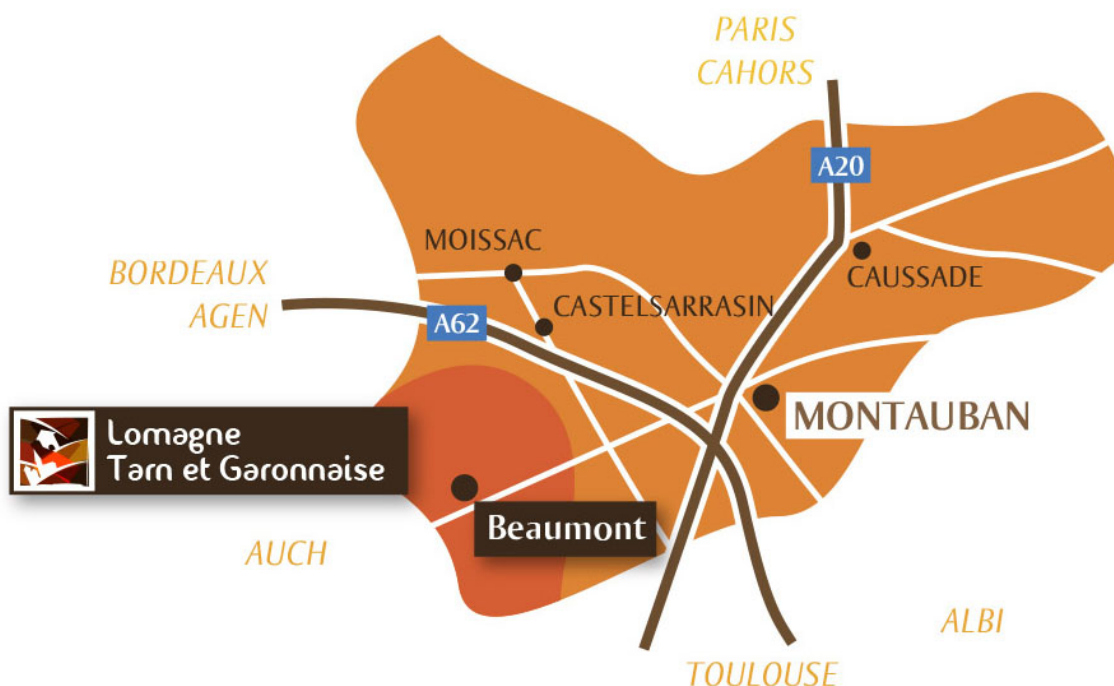
Extrait de la Carte de Cassini (18^{ème} siècle)

Lavit-de-Lomagne, aujourd'hui 2^{ème} commune (1637 habitants en 2022) de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise (31 communes : 10 264 habitants) après Beaumont-de-Lomagne (3951 habitants), se situe au cœur de la Lomagne, classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

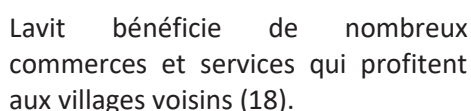
La Lomagne est un pays de collines aux courbes amples et généreuses, bien marquées et largement dévolues à l'agriculture.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

La Communauté de Communes se situe dans le quart Sud-Ouest du Département de Tarn-et-Garonne, à proximité du Gers et de la Haute-Garonne.



Ce territoire essentiellement rural (appartenant au Pôle d'équilibre Territorial et rural Garonne Quercy Gascogne et ses 139 communes) est traversé par quelques routes départementales dont la plus fréquentée (RD928) traverse Beaumont-de-Lomagne. La commune de Lavit-de-Lomagne (desservie notamment par la RD15) et les communes environnantes sont quant à elles plus isolées des grands pôles urbains (plus de 45 min d'Agen et Montauban) et de l'accès à l'autoroute A62.



Les communes de Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne fonctionnent comme deux pôles à la tête de deux bassins de vie complémentaires.

Ce pôle secondaire (de proximité) renforce l'équilibre des fonctions résidentielles et économiques à l'échelle de la Communauté de Communes et du PETR Garonne Quercy Gascogne ; il complète l'offre de Beaumont-de-Lomagne (pôle principal) en termes de services, d'équipements intermédiaires et d'emplois.

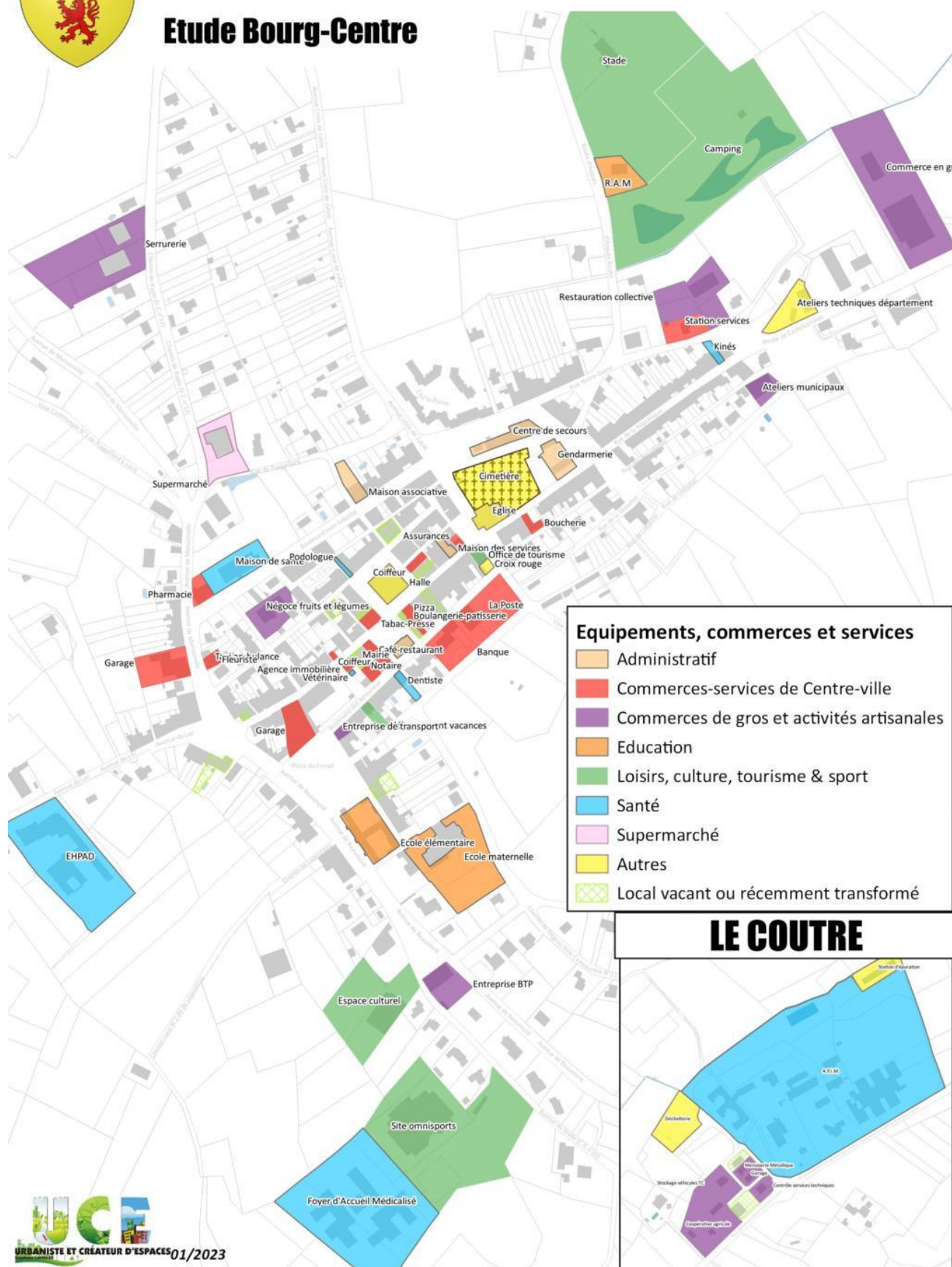


Lavit est attractive pour les habitants des communes environnantes grâce à ses emplois et ses services. Elle attire ainsi les habitants des communes environnantes par l'emploi et les services.



ACTIVITES ET EQUIPEMENTS AU SEIN DU BOURG DE LAVIT DE LOMAGNE

Etude Bourg-Centre



L'emploi et le tissu associatif :

En 2019, 731 emplois sont recensés au sein de la commune dont 474 sont occupés par des Lavitois (64% des emplois sont occupés par des résidents).

Cette situation est la conséquence de 2 facteurs :

- Le tissu des entreprises artisanales est très dense au sein de la commune notamment dans la Zone d'Activités Economiques (ZAE) du Coutré.
- La présence d'activités (3) socio-médicales fortement pourvoyeuses d'emplois. L'APIM¹ et l'EHPAD sont les 2 plus gros employeurs de la commune avec 380 emplois à temps plein.

Lavit-de-Lomagne compte aujourd'hui 24 associations. Le tissu associatif a souffert lors de la crise du COVID avec une baisse du bénévolat et la disparition de 5 associations. Depuis, on assiste au renouveau de la vie associative (création récente ou très prochaine d'associations de musique, de yoga/ceïtai, judo, padel...). La commune bénéficie donc d'activités associatives dans les domaines:

- du Sport : Avenir Lavitois Foot, Gymnastique Lavitoise, Lavit Apnée Club, Roller, Sports Loisirs Translomagnole (trails et rando pédestre), Volley Club, Badminton Lavitois, Avenir Lavitois pétanque...
- Culturels et de loisirs : ACCA Lavit (chasse), Aquagym (Association Culture et Loisirs) Association Culture et Loisirs, Association des Pêcheurs du Canton, Autour de la Halle, Comité des Fêtes, Cuisine (Association Culture et Loisirs), Danse (Association Culture et Loisirs), Harmonie en Lomagne (chorales), La Lomagne Mémoire pour Demain Lavitarot, Les Amis de Lomagne, Les Echos de Lomagne, Musique (Association Culture et Loisirs), Peinture (Association Culture et Loisirs) , Photographie (Association Culture et Loisirs), Scrabble (Association Culture et Loisirs), Théâtre (Association Culture et Loisirs), Pilates
- des enfants : APE Association des Parents d'Elèves, La Sarabande (pour les tout petits non scolarisés et les assistantes maternelles)
- des anciens combattants : F.N.A.C.A. (Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie Maroc Tunisie) Amicale du Maquis de Lavit dit "Maquis des carottes"
- Autres Associations : Amicale des Sapeurs Pompiers, Les Amis de Saint-Jacques.

Les équipements-services de Lavit :

Voici la liste des principaux **équipements-services** attractifs présents à Lavit :

- **Des équipements scolaires et liés à l'enfance :**
 - o 2 Ecoles (1 primaire et 1 maternelle : 132 élèves au total). A noter, 1/3 de l'effectif scolaire provient de ménages hors commune (accueil des enfants des communes du bassin de vie sans écoles).
 - o 1 accueil périscolaire
 - o 1 Relais Petite Enfance accueillant 4 assistantes maternelles du territoire de la CCLTG (20-25 enfants) et 1 projet de micro-crèche privé est à l'étude
- **Des équipements médico-sociaux :**
 - o **L'EHPAD** la Soleihado (100 pensionnaires)
 - o Le foyer occupationnel du Barradis géré par l'APIM qui accueille 179 pensionnaires atteints d'un handicap mental.
 - o Le Foyer d'Accueil Médicalisé des 4 vents (60 pensionnaires)
- **Une offre de santé :**
 - o La Maison de Santé Pluri professionnelle communautaire qui héberge 3 médecins généralistes et un gynécologue
 - o Une offre variée de professionnels de la santé (dentiste, vétérinaire, kinésithérapeute, podologue...).
 - o Une pharmacie : récemment transférée Boulevard Sabathé à proximité de la maison de santé.
- **Des équipements sportifs : 1 salle omnisports** (cette salle n'est pas isolée et nécessite une rénovation, sa fréquentation est en baisse), **1 stade**, **2 courts de tennis** (leur fréquentation est en baisse), **1 piscine** (propriété de l'APIM : 2 bassins y sont disponibles, elle est fréquentée par des particuliers, des clubs de

¹l'Association (Accompagner Partager Innover dans le secteur Médico-social) gère le foyer du Barradis et les principaux équipements médico sociaux (hébergement social pour les handicapés mentaux et malades mentaux, hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé, Hébergement médicalisé pour personnes âgées) présents sur la commune

natation et d'apnée, écoles.... Lavitois et du bassin de vie. Aujourd'hui fermée, elle doit faire aujourd'hui l'objet d'importants travaux) **et des boulodromes.**

- **Des équipements culturels : l'espace culturel (reçoit tous les grands événements couverts du type concerts et spectacles) et sa capacité d'accueil de 630 personnes, la bibliothèque au sein de la mairie...**
- **Une économie présentielle² variée dont les plus attractives :**
 - o Supermarché : Environ 620 m² - classification Carrefour Contact.
 - o Une station carburant automatique.
 - o Une agence bancaire du Crédit Agricole
 - o Une agence postale.

La commune dispose de nombreux bâtiments dispersés dans le bourg. La gestion d'une telle organisation n'est pas toujours efficace car coûteuse en matière de fonctionnement mais également en matière de réparation et d'entretien (la maison départementale des services, l'office de tourisme.... nécessitent de coûteux travaux de remise en état). Afin de redynamiser et d'améliorer la convivialité de la Place de la Halle, la réorganisation/localisation des salles et de certains services publics pourrait être initiée afin de les regrouper (services à définir par exemple : bibliothèque, tiers-lieu...) au sein d'un immeuble vacant autour de la place. Ce projet pourrait être en partie financé par la vente de bâtiments (appartenant à la mairie) peu stratégiques et coûteux dans leur exploitation et entretien.

Ses fêtes locales :

Historiquement, Lavit a toujours été un carrefour, un lieu de commerces et de foires : aujourd'hui 3 événements principaux subsistent³ :

- La Fête de la noisette et des saveurs d'automne en octobre. Elle propose des stands dédiés à la noisette, aux saveurs d'automne accompagnée d'animations de rues, et championnat du monde de lancer de noisette (2000-3000 visiteurs).
- La foire du 8 mai : elle fait le lien avec l'ancienne foire aux bestiaux traditionnelle où on venait de loin pour se retrouver. Dans les rues du village, plusieurs animations sont proposées avec un vide grenier, des camelots, des expositions, du matériel agricole, des présentations de vieux métiers, de la musique et des danses (5000 visiteurs).
- Le marché de plein de vent tous les vendredis avec environ 12 commerçants divers.
- Mais aussi les marchés gourmands nocturnes, la course Translomagne....

B. Lavit-de-Lomagne : Une croissance démographique retrouvée et un centre historique à reconquérir

Après une période d'érosion de sa population entre 1990 et 2008, Lavit voit sa population croître de nouveau.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	1 078	1 263	1 432	1 612	1 570	1 529	1 534	1 619
Densité moyenne (hab/km ²)	41,0	48,1	54,5	61,3	59,7	58,2	58,4	61,6

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

Aujourd'hui (1637 habitants en 2022), la population communale **continue son vieillissement plus rapide que le reste de la CCLomagne Tarn-et-Garonnaise**. En effet, la proportion de personnes âgées de + 60 ans (40% de la population) a augmenté de 40% depuis 2008. 3 raisons sont évoquées pour justifier cette situation :

² Commerces-services du quotidien répondant à la demande des résidents.

³Le festival d'humour de Lavit est arrêté depuis 2016

- la majorité des ménages de plus de 60 ans correspond aux accédants Lavitois des années 80-90. Les propriétaires sont plus sédentaires que les locataires.
- l'EHPAD a été construit dans les années 60 et sa capacité d'accueil (100 places) profite à de nombreuses personnes âgées des Lavitois et des communes environnantes qui sont évidemment inclus dans le recensement (vieillesse également du foyer occupationnel des Barradis).
- l'installation de ménages de plus de 60 ans du bassin de vie au sein de la commune pour bénéficier d'une offre importante de services à la personne, d'équipements et surtout de l'offre médicale et para médicale de qualité.

La part des plus de 60 ans étant de plus en plus importante sur la commune, amène de nouveaux besoins en termes de logements, d'accessibilité et de services à la personne.

Malgré ce vieillissement, la tranche d'âge 0-14 ans est en augmentation ce qui suppose une arrivée concomitante de ménages plus jeunes avec enfants.

La population a augmenté de 90 habitants entre 2008 et 2019 (la croissance annuelle de Lavit est de 0,51% par an alors que la CCLTG : 0,38% par an). Afin d'accueillir cette nouvelle population, la commune a développé ces 50 dernières années des zones pavillonnaires à la périphérie du bourg pour pouvoir bâtir des logements individuels adaptés aux normes contemporaines et attentes de ces nouveaux habitants.

Evolution du paysage de Lavit-de-Lomagne



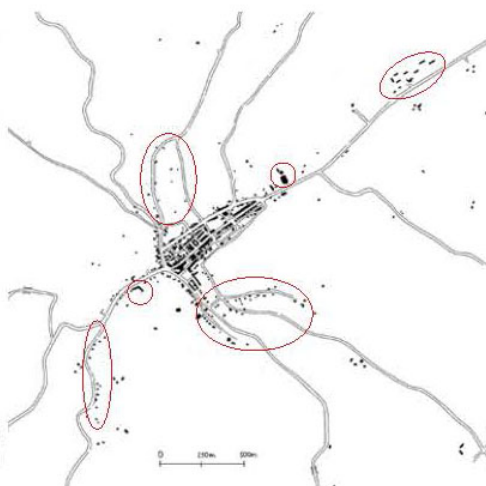
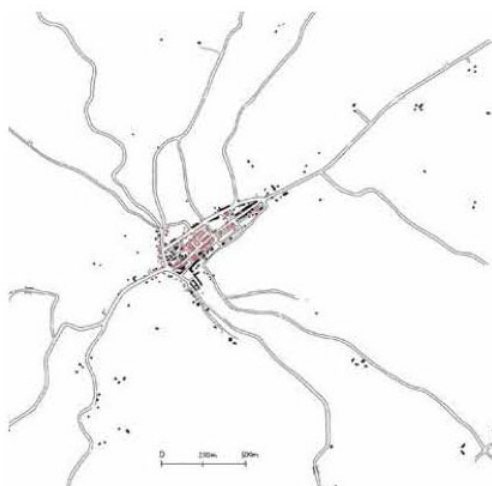
Lavit-de-Lomagne
1950
Source : <http://remonterletemps.ign.fr>

Paysage agricole autour de bourg de Lavit. La trame agricole est découpée en une fine mosaïque. Le développement du bâti s'est concentré dans la bastide. Peu d'évolution par rapport à l'emplacement du bâti représenté sur le cadastre Napoléonien (rose). Les écarts sont les fermes et hameaux isolés.

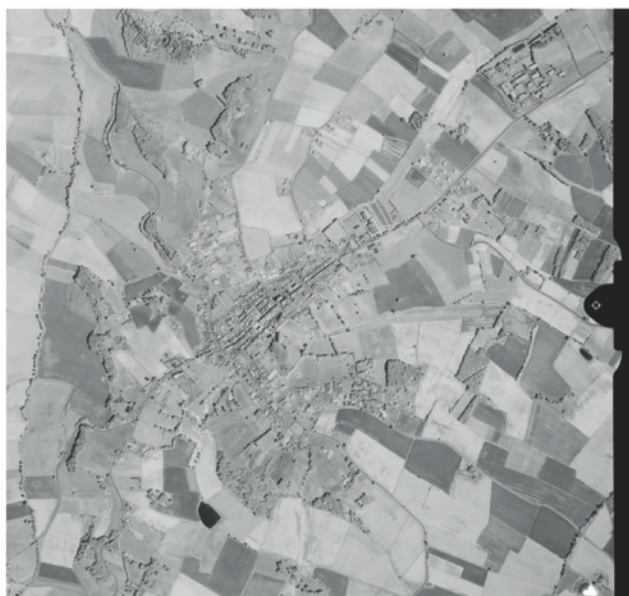


Lavit-de-Lomagne
1976
Source : <http://remonterletemps.ign.fr>

Agrandissement du parcellaire agricole, les silos de stockage de céréales font leur apparition. La commune s'urbanise au nord et au Sud avec les premières maisons pavillonnaires, le long des routes. Deux nouvelles infrastructures apparaissent : Le Barradis et l'Ehpad (1965).



Peu à peu, ces nouvelles zones pavillonnaires ont permis d'offrir des logements individuels aux ménages mais ont également participé à la désertification progressive des logements du centre historique.



Lavit-de-Lomagne

1987

Source : <http://remonterletemps.ign.fr>

Les retenus d'eau apparaissent dans les versants. Début des amorce de zones pavillonnaires au milieu de la trame agricole.

La langue pavillonnaire se remplit au Nord du Village sur la route d'Asques.

Le maillage viaire n'a pas fait l'objet de transformation.



Lavit-de-Lomagne

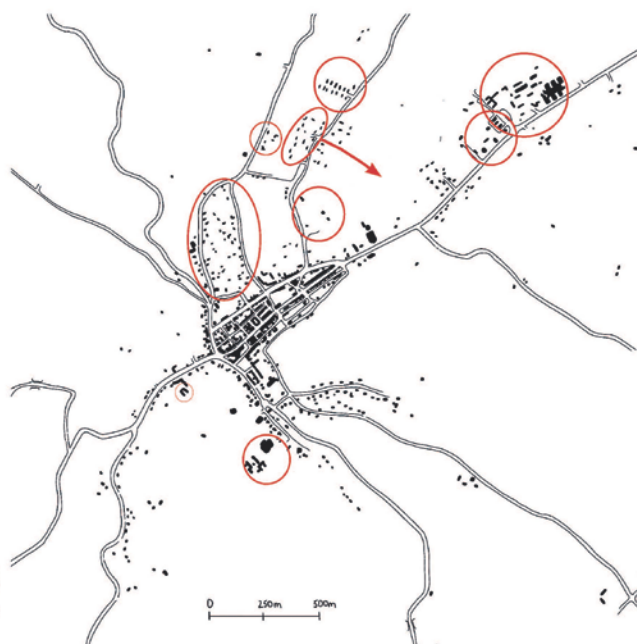
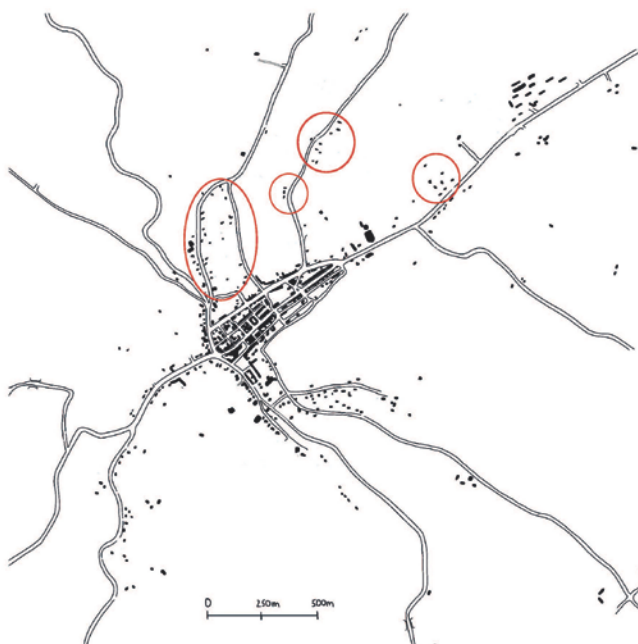
2010

Source : <http://remonterletemps.ign.fr>

Les zones pavillonnaires se sont remplies ; amorce d'une nouvelle zone . Des chemins d'accès entaillent le parcellaire agricole. Agrandissement du Barradis, de l'ehpad.

1994 : Développement de structures sportives (terrains de foot et salle omnisports)

2004 : Le foyer d'accueil médicalisé «les 4 vents»



En dépit de cette nouvelle dynamique démographique, des bâtiments (logements et annexes) du centre historique, faiblement adaptées aux personnes âgées (problématique d'accessibilité), en situation transitoire⁴, et désertées des jeunes ménages (coût d'achat trop élevé, besoin de rénovation, passoire thermique et l'offre de stationnement à réorganiser) ont été peu à peu abandonnées par la population lavitoise. Une trentaine de logements sont ainsi vacants dans le bourg et on observe également une dégradation d'une vingtaine de constructions. Ce phénomène participe à l'impression de désertification progressive du bourg.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	632	100,0	642	100,0	687	100,0
Résidences principales	548	86,7	553	86,1	591	86,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	29	4,6	32	5,0	31	4,5
Logements vacants	55	8,7	57	8,9	64	9,4
<i>Maisons</i>	<i>557</i>	<i>88,1</i>	<i>579</i>	<i>90,2</i>	<i>619</i>	<i>90,0</i>
<i>Appartements</i>	<i>74</i>	<i>11,7</i>	<i>63</i>	<i>9,8</i>	<i>66</i>	<i>9,7</i>

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022 .

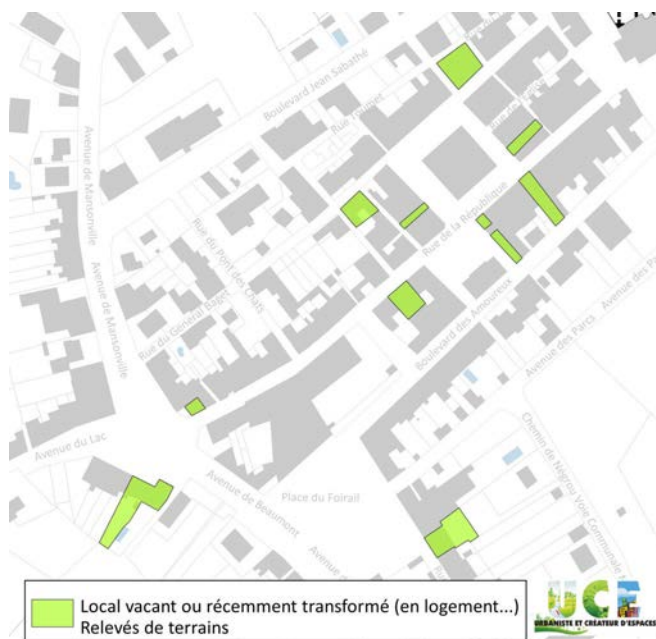
La municipalité se veut volontaire quant à l'amélioration du parc de logement du bourg. Pour cela, elle bénéficie par le biais de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise d'une OPAH et d'un programme de valorisation des façades à bonifier pour faciliter la rénovation du bâti ancien par les propriétaires.

Toutefois, la lutte contre la vacance structurelle au sein du centre-historique doit être renforcée par la municipalité afin de répondre aux enjeux techniques, démographiques et d'aménagement.

LES LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS DU BOURG DE LAVIT-DE-LOMAGNE

La diminution de l'occupation des logements s'est répercutée directement sur la pérennité des commerces et services, qui disparaissent peu à peu des rez-de-chaussée des bâtiments du centre historique notamment autour de la Place de la Halle et rue de la République. L'urbanité et la convivialité du bourg s'en sont peu à peu détériorées.

Les commerces sont de plus en plus dispersés au sein du bourg. L'avenue Jean Sabathé est un axe de passage et la centralité semble s'y être déplacée avec le transfert de la pharmacie et la création de la Maison de Santé Pluri professionnelle (2^{ème} cœur du bourg).



De plus, la commune est propriétaire de nombreux bâtiments recevant des services publics. Cette gestion est coûteuse en entretien, en fonctionnement et peu efficace en matière d'animation du bourg. Certains de ces locaux nécessitent des travaux et une réorganisation est à prévoir pour maintenir l'accueil d'équipement, regrouper les associations ou faciliter l'implantation d'activités conviviales dans les secteurs stratégiques.

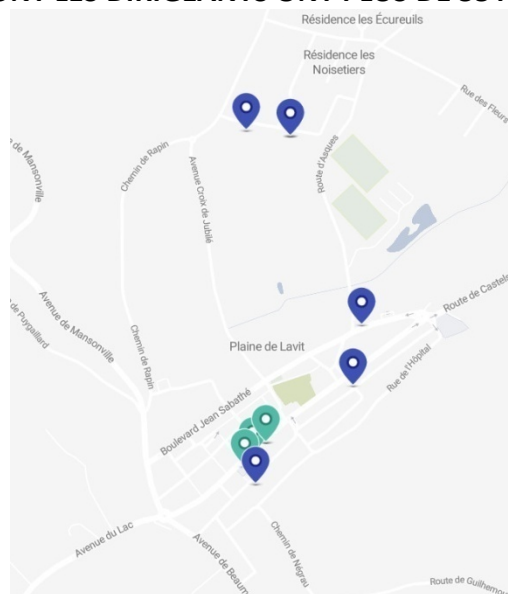
⁴la situation transitoire de biens familiaux qui ne sont plus occupés aujourd'hui de manière permanente du fait du vieillissement de la population (délai des successions, les personnes âgées ont quitté leur domicile mais les familles le conserve comme bien familial/de vacances ou hésitent à sa location).

Le tissu des entreprises est assez dense à Lavit avec 100 établissements recensés en 2019. La commune accueille plus de nouvelles entreprises qu'elle n'en perd. Toutefois, la transmission des entreprises semble être un enjeu important du tissu économique et artisanal au sein de Lavit. En effet, 32% des dirigeants des entreprises artisanales Lavitoises ont plus de 55 ans. Ces entreprises sont majoritairement concentrées au sein du bourg et doivent pouvoir être transmises (4 entreprises emploient 23 salariés) à des repreneurs.

La Zone d'Activités Economiques du Coutré pourrait être une solution pour la transmission et la pérennité des activités artisanales. En effet, les entreprises en cœur de bourg regroupent bien souvent l'activité en rez-de-chaussée et le logement du chef d'entreprise dans les étages. A l'arrêt de l'activité, il est donc compliqué de dissocier les différents usages d'un même bâtiment. Une implantation en zone d'activités dissocie l'habitat de l'activité et facilite donc la transmission et la reprise des entreprises.

Cette Zone d'Activités de 3,76 ha n'est pas optimisée (un lot et 2 bâtiments font l'objet de rétention foncière). Un Schéma de Développement Economique et Touristique (SDET) est en cours d'étude au sein de la Communauté de Communes.

LOCALISATION DES ENTREPRISES ARTISANALES DONT LES DIRIGEANTS ONT PLUS DE 55 ANS



Source : Géomètres-CM82



Source : Site internet de la CCLTG-CCLTG

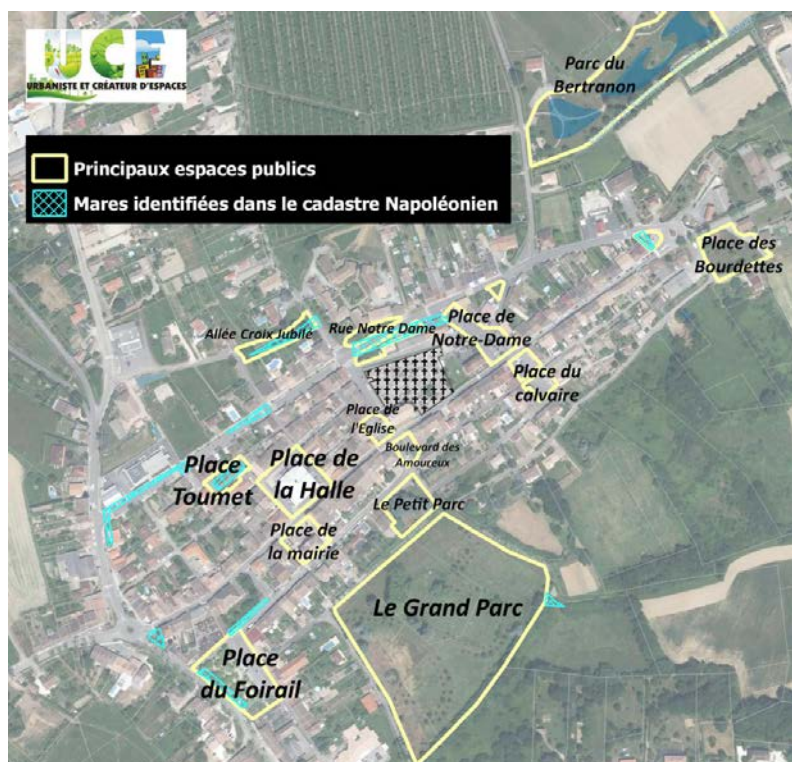
C. Lavit-de-Lomagne : Des espaces publics, un patrimoine et des mobilités à améliorer

Composé d'espaces ouverts, le village dispose en majorité d'espaces minéraux (places, aires de stationnement). Ces espaces sont parfois plantés d'arbres d'alignement ou d'ornement.

Autrefois, de nombreuses mares étaient présentes dans le bourg de Lavit.

Aujourd'hui, elles ne sont plus visibles car elles ont probablement été comblées. Elles devaient jouer un rôle hydrologique au sein du bourg.

Aujourd'hui, le bourg de Lavit souffre de ruissellements urbains très importants (liés probablement à la forte imperméabilisation des espaces publics) que la commune gère difficilement.



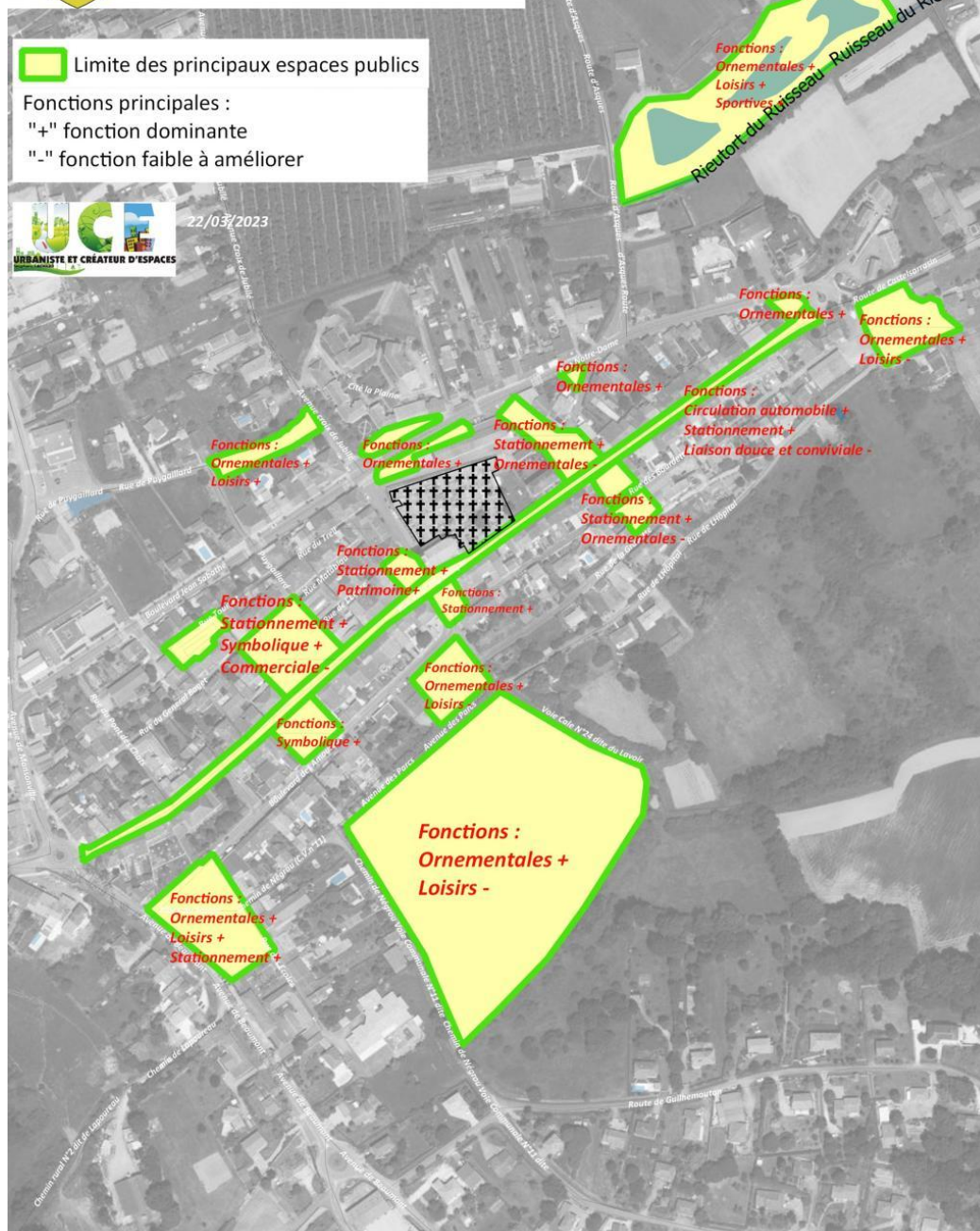
Le bourg est parsemé d'éléments paysagers (les rues de la Bastide, les places, le grand Parc, le parc du Rieutord...) aux ambiances variées. Cependant, ce patrimoine bâti et végétal est insuffisamment mis en valeur : peu conviviaux, très minéraux et peu aménagés, les traces de l'histoire des lieux sont presque inexistantes. Le stationnement anarchique des voitures encombre les rues et placettes du centre, rendant peu lisibles les cheminements au sein du village, vers les équipements et les services et particulièrement entre le pôle de santé et la place de la Halle.

Les espaces publics ont été peu à peu envahis par les automobiles et le piéton y a de moins en moins sa place. La fonction des principales places et placettes est donc majoritairement devenue le stationnement (stationnement liée aux besoins résidentiels à et aux activités de commerce ou de services ou d'absence d'aménagements). L'été, ces espaces fortement minéralisés créent des îlots de chaleur rendant leur fréquentation inconfortable.

Toutefois ces espaces doivent aujourd'hui proposer plusieurs fonctions liées à leur situation et leur configuration par rapport aux besoins.

FONCTIONS PRINCIPALES DES ESPACES PUBLICS DU BOURG DE LAVIT DE LOMAGNE

Etude Bourg-Centre



Alors que la topographie plane et les venelles du centre ancien sont des atouts qui permettraient les circulations douces, en partage avec les voitures, les nouveaux espaces résidentiels pavillonnaires, où s'installent la majorité des nouveaux arrivants ne disposent d'aucune liaison piétonne sécurisée et confortable avec le centre historique.

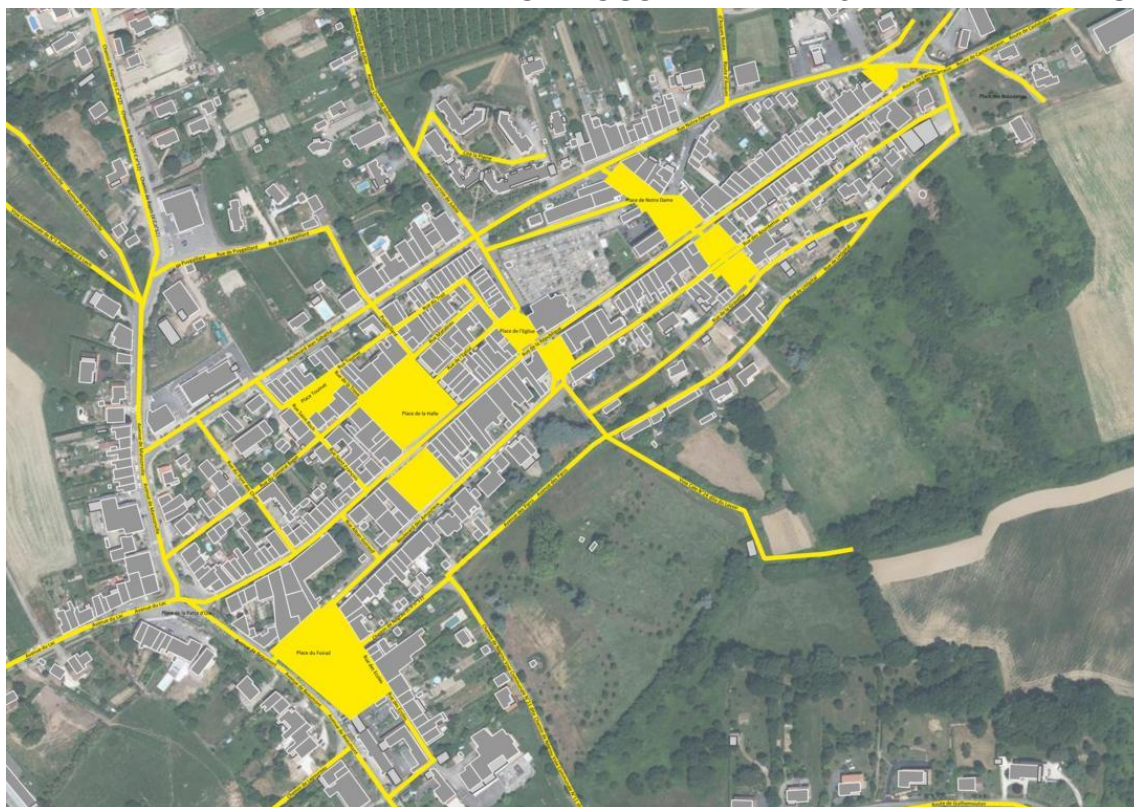
L'absence de liaison douce entre le centre historique, les quartiers périphériques et les principaux équipements crée une impression de cloisonnement des espaces du bourg.

La population du bourg pourrait donc mieux profiter des promenades et des équipements communaux si des liaisons piétonnes étaient créées ou améliorées. Le cadre de vie s'en trouverait fortement amélioré.

Le patrimoine naturel et urbain de Lavit est à valoriser.

Les bastides sont une particularité de l'Occitanie et la bastide de Lavit est insuffisamment connue. Ces villes créées de toutes pièces entre le XII^{ème} et le XIV^{ème} présentent un plan orthogonal avec des rues qui se coupent à angle droit et une place centrale généralement bordée de couverts, où se déroule le marché très animé.

LE PLAN ORTHOGONAL DE LA BASTIDE DE LAVIT-DE-LOMAGNE



De ce passé faste, il reste le plan orthogonal où les constructions majoritairement érigées en briques cuites ont été implantées de manière à former des fronts de rue denses, proposant de nombreux commerces en rez-de-chaussée. Le centre-ville est donc doté d'un patrimoine architectural remarquable composé d'une église et d'une halle de style Eiffel, d'un Hôtel de ville du 19^{ème} siècle...



La Halle et sa place



Place de la Halle bordée de couverts



Alignement urbain de la Rue de la République



Hôtel de ville



Eglise Saint-Jacques



Alignement urbain

Aujourd'hui, cette qualité patrimoniale est insuffisamment mise en valeur.

Le Petit et le Grand Parc sont des espaces d'une grande valeur paysagère et présentent un potentiel de loisirs très intéressant au sud du bourg de Lavit. En 1865, **la maison de la famille Marfan-Maupas** fut construite avec des galeries au sud, une balustrade courant le long du toit en façade, une tour octogonale et son parc (dit le Petit Parc). Le Grand Parc fut quant à lui aménagé en 1870 du côté du chemin Negrau.



LOCALISATION DU GRAND PARC DE LAVIT-DE-LOMAGNE



Plantés d'arbres aux essences diverses, en bosquets ou isolés (dont de grands Séquoïas), on pouvait y admirer des parterres et des rocailles, le tout complété par des serres, un chalet et un chenil (pour la chasse à courre). Au 18^{ème} siècle, le chalet (sur le haut du grand parc) était un lieu de rendez-vous pour y jouer aux cartes avec "la baronne"(propriétaire). Ces deux parcs autrefois privés furent ouverts au public les dimanches et les jours de fêtes offrant ainsi à la population lavitoise l'équivalent d'un jardin public. Aujourd'hui, il est peu connu (hormis des lavitois) et accessible. Aucun aménagement piéton confortable n'est présent, sa fréquentation n'en est donc pas optimisée. Au sein du parc subsistent le chalet et le lavoir qui sont à réhabiliter et pourraient participer au développement des loisirs et du tourisme.

L'aménagement des entrées de ville présente un aspect totalement hétérogène, confus et un fonctionnement défectueux (lié à une accessibilité difficile/illisible, des espaces publics rares, dégradés ou réduits à des délaissés parfois encombrés par du mobilier urbain ou des plantations ne valorisant pas le site).

D. Diagnostic synthétique

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
En matière socio-démographique :	
Atouts	Faiblesses
- Une croissance démographique (+5,8% entre 2008 et 2019 soit +90 habitants) due à un solde migratoire toujours excédentaire depuis 1968. - Attraction d'une population plutôt âgée (+40 % de la population a plus de 60 ans depuis 2008). - Augmentation de la tranche d'âge 0-14 ans (+15%) ce qui maintient un service éducatif de qualité. - L'avit est attractive car elle profite de son offre d'emplois (33% des emplois au sein de la commune sont occupés par des habitants) et son offre de services de qualité.	- Diminution de la tranche 30-59 ans qui engendre le plus d'enfants. La population vieillit avec un indice de jeunesse de 0,42. - Augmentation des petits ménages (ménages d'une personne ou famille monoparentale).
Opportunités :	Menaces :
- Maintenir et accueillir de nouvelles activités à proximité de la Bastide et au sein de la ZAE afin de renforcer l'offre d'emploi et de services pour la population. - Rechercher une synergie équipement/activités économiques dans le centre bourg.	- Le vieillissement progressif de la population rend nécessaire l'adaptation des équipements, des services (de santé notamment), des espaces publics et des logements à leurs besoins. Indice de jeunesse de 2008 : 0,56 / 2018 : 0,42. - Enjeu fort de développer les aides à la personne et à domicile.

<i>En matière d'habitat</i>	
<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
- Un parc de logements en croissance (+50 logements entre 2008 et 2018). - Un marché locatif important 31,9% du parc (dont 5,3% de logement HLM). - Une offre importante d'hébergement pour les personnes âgées dans des établissements spécialisés (100 places)	- La production majoritairement de logements pavillonnaires induit une consommation foncière (4-5 ha ces 10 dernières années) importante et coûteuse au niveaux environnemental et financier. - Un nombre de logements vacants (9,4 % du parc de logements) et de résidences secondaires (4,5% du parc) qui reste important. 26 logements vacants recensés au sein du centre historique. - Déséquilibre entre l'offre de résidences principales (avec des logements de grande taille) et l'augmentation du nombre de petits ménages. - Une offre de logements neufs insuffisamment diversifiée.
<i>Opportunités :</i>	<i>Menaces :</i>
- Demande de logements en petits collectifs ou maisons individuelles groupées, en accession à la propriété ou en locatifs (T2/T3) à proximité des équipements. - Maîtriser le foncier constructible non bâti aux abords de la bastide pour réaliser des opérations immobilières confortables et adaptées à la demande.	- Augmentation de la vacance au sein du bourg par : 1. une offre inadaptée aux demandes en logements. 2. la situation transitoire de biens familiaux qui ne sont plus occupés aujourd'hui de manière permanente du fait du vieillissement de la population (délai des successions, les personnes âgées ont quitté leur domicile mais les familles le conserve comme bien familial/de vacances ou hésitent à sa location). - La poursuite du développement de logements éloignés du centre historique rend difficile la revitalisation du bourg.

<u>En matière de mobilité</u>	
<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
- Un bourg bien desservi par 2 routes départementales. - Un centre-ville disposant de nombreux stationnements. - Un plan viaire de la bastide se caractérisant par un plan orthogonal simple qui garantit une fluidité de la circulation. - Quelques venelles ou ruelles étroites présentes dans le noyau urbain permettent les circulations douces. - Une circulation routière qui s'est reportée avenue Jean Sabathé et en la diminuant en cœur de ville. - La topographie relativement plane au sein du centre bourg facilite l'usage des déplacements doux.	- Hégémonie de la voiture. 83% des actifs habitant à Lavit utilisent des moyens de transport motorisés pour se rendre au travail alors que 51% des Lavitois travaillent au sein de la commune. La commune n'est pas desservie par un transport en commun. - Problème de stationnement anarchique encombrant quelques rues ou placettes lié à l'absence d'aménagement au sein du bourg. - Problème de continuité et de lisibilité des cheminements doux au sein du village, vers les secteurs périphériques et d'équipements. - L'éclatement des commerces et services au sein du bourg ne favorise pas le déplacement des consommateurs autrement qu'en voiture. - Aucune liaison confortable pour les mobilités actives entre le bourg, le pôle médical et le supermarché. - Les lotissements au Nord et au sud du bourg ne disposent d'aucune liaison piétonne sécurisée et confortable avec le centre historique. - Vitesse importante des Véhicules légers observée aux abords du Grand Parc.
<i>Opportunités :</i>	<i>Menaces :</i>
- Recréer une trame de liaisons douces reliant les quartiers aux équipements et commerces services. - Faciliter/améliorer un lien convivial entre le boulevard Jean Sabathé et la Halle. - Améliorer la gestion et l'organisation du stationnement au sein du bourg (notamment à proximité de l'école, de placettes Notre Dame, du Calvaire...).	- L'absence de lisibilité et l'insécurité des mobilités actives peuvent entraîner à terme la désaffection de la Bastide.

En matière de cadre de vie et paysage

<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
- Un patrimoine bâti de grande qualité au sein de la bastide avec de nombreux espaces publics. - Un bourg parsemé d'éléments paysagers (les rues de la Bastide, les places, le grand Parc, le parc du Rieutord...) créant différentes ambiances au sein du bourg. - Un double alignement de platanes aux entrées de ville de la RD15 et la RD3.	- Un patrimoine local (bâti et végétal) insuffisamment mis en valeur. - Les nouveaux espaces résidentiels (les nouveaux quartiers/lotissement) du type pavillonnaire de faible qualité urbaine ont affaibli l'unité et l'image du centre bourg. - Des espaces publics insuffisamment conviviaux et insuffisamment végétalisés. Les traces de l'histoire des lieux sont quasi inexistantes. - L'imperméabilisation excessive des principaux espaces publics par l'omniprésence d'enrobés crée des difficultés en matière de ruissellements urbains et d'îlots de chaleur.
<i>Opportunités :</i>	<i>Menaces :</i>
- La mise en valeur et la requalification progressive du patrimoine et des espaces publics régénèreraient l'image de Lavit et rendraient la ville plus attractive. - Remise en service des mares pour la gestion des eaux pluviales + fraîcheur	- La dégradation de l'image de Lavit pourrait être un frein à l'arrivée de nouveaux habitants et à l'implantation d'activités économiques.

En matière de commerces, services et équipements

<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
- Avec de nombreux commerces, services et équipements, Lavit constitue un pôle relais de proximité. - Le boulevard Sabathé et l'avenue de Mansonville attirent de plus en plus d'activités par sa visibilité et sa fréquentation (axe plus large et liaison vers la locomotive commerciale : le pôle de santé et le supermarché). - La majorité des équipements publics sont aisément accessibles au sein du bourg.	- La rue de La République et la place de la Halle sont peu à peu désertées de leurs commerces car le flux commercial s'est peu à peu déplacé vers le supermarché mais aussi le pôle de santé (boulevard Sabathé). - La dispersion des activités commerciales au sein du bourg réduit la synergie entre elles. - Un bar-restaurant communal insuffisamment dynamique. - La commune est propriétaire de nombreux bâtiments recevant des services publics. Cette gestion est coûteuse en entretien, fonctionnement et peu efficace en matière d'animation du bourg.
<i>Opportunités :</i>	<i>Menaces :</i>
- Améliorer la complémentarité Boulevard Sabathé/Place de la Halle. - Réhabiliter la halle ou des locaux attenants à la Place pour accueillir des activités conviviales (regroupement d'associations, commerces de bouches...). - Poursuivre/maintenir l'accueil d'équipements au sein du bourg afin de développer une synergie avec les activités commerciale.	- La fermeture progressive des locaux commerciaux au sein de la Bastide ralentit la dynamique (synergie) de nouvelles installations commerciales. - La gestion des locaux publics mis à disposition de services publics (associations...) au fil de l'eau n'apportera pas une stratégie efficace pour dynamiser le bourg et ses secteurs stratégiques.

En matière d'emploi et du développement économique

<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
- Le nombre d'emplois au sein de Lavit est en augmentation (+153 entre 2008 et 2018) - Le nombre d'habitants travaillant à Lavit est stable (51% des actifs Lavitois travaillent sur la commune) voire en légère diminution. - La création de nouvelles entreprises est en augmentation depuis 2016. - La santé et le secteur socio-médical est un très grand employeur de la commune (EHPAD et APIM 380 emplois temps plein).	- Lavit reste dépendante des pôles d'emplois de Montauban et de Castelsarrasin-Moissac. - Le nombre d'habitants travaillant à Lavit (33% des emplois de la commune sont occupés par des Lavitois/ 48% en 2008) est en diminution malgré une augmentation de 21% des emplois au sein de la commune entre 2008 et 2018. - L'économie touristique et de loisirs reste encore peu exploitée. - Tous les terrains et bâtiments de la Zone d'Activités du Coutré ne sont pas occupés.
<i>Opportunités :</i>	<i>Menaces :</i>
- Renforcer la vocation de "Pôle relais" de la commune en renforçant le tissu économique et l'emploi sur la commune. - Zone d'activité qui dispose de foncier disponible pour l'installation de nouvelles entreprises.	- Une stagnation voire une diminution des emplois au sein de la commune transformerait Lavit en cité dortoir.

ENJEUX IDENTIFIES A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC

✓ **Accompagner la croissance démographique en luttant contre la vacance des logements au sein du centre historique et en diversifiant les produits immobiliers au sein du bourg ;**

- Par une stratégie d'intervention et de rénovation sur l'inconfort et l'inadéquation des logements à la demande actuelle ;
- En privilégiant et maîtrisant les espaces au contact du centre historique, les dents creuses et les bâtiments abandonnés pour produire de nouveaux logements ;
- En maîtrisant et réduisant l'étalement urbain de l'agglomération Lavitoise.
- En proposant des logements de petites tailles et confortables pour s'adapter à l'évolution de la population Lavitoise et au marché ;
- En incitant à la réalisation d'opérations mixtes (accession, locatif et social) ;
- En aidant à la réhabilitation des logements du centre historique.

✓ **Renforcer et maîtriser le développement économique, l'offre de services et la convivialité au sein du bourg ;**

- La zone d'activités du "Coutré" n'est pas "pleine", le foncier bâti ou non bâti encore disponible doit être mieux maîtrisé pour s'inscrire dans une stratégie intercommunale de développement économique et cohérente avec le tissu économique communal ;
- Le tissu de commerces-services au sein du centre-bourg est en pleine mutation vers le boulevard Jean Sabathé, une synergie entre les équipements/services publics et l'activité commerciale doit être développée autour de la place de la Halle et de la mairie ;

- Le centre historique est en perte de convivialité. L'offre d'activités conviviales doit être renforcée en priorité dans des locaux aujourd'hui désaffectés ou à créer aux abords de la Halle et de la mairie ;
- Le développement d'une nouvelle offre en matière de tourisme; de loisirs et de sports participerait à la dynamisation du bourg ;
- Moderniser et améliorer les équipements publics existants afin de toujours offrir un service de qualité à la population.

✓ **Valoriser et végétaliser le cadre de vie de Lavit :**

- Un patrimoine bâti de grande qualité au sein de la Bastide à préserver et à mettre en valeur ;
- Des espaces publics se dégradent et présentent une ambiance urbaine minérale et de moins en moins conviviale ;
- L'imperméabilisation excessive des principaux espaces publics par l'omniprésence d'enrobés crée des difficultés en matière de ruissellements urbains et d'îlots de chaleur ;
- Le grand parc, grand poumon vert du centre historique à animer et à ouvrir sur la ville ;
- La requalification de certaines entrées de ville est à envisager.

✓ **Améliorer et sécuriser toutes les mobilités :**

- Développer/réaménager des liaisons actives entre les principaux sites attractifs de la commune ;
- Mieux organiser et gérer les déplacements et le stationnement au sein du bourg ;
- Améliorer l'accessibilité au Grand Parc ;
- Créer des cheminements doux (piétons) lisibles, sécurisés, respectueux du paysage et confortables entre la bastide et la proche périphérie pour redynamiser le bourg.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

La commune de Lavit s'interroge sur l'avenir de son bourg, de sa bastide, des services rendus et de son cadre de vie.

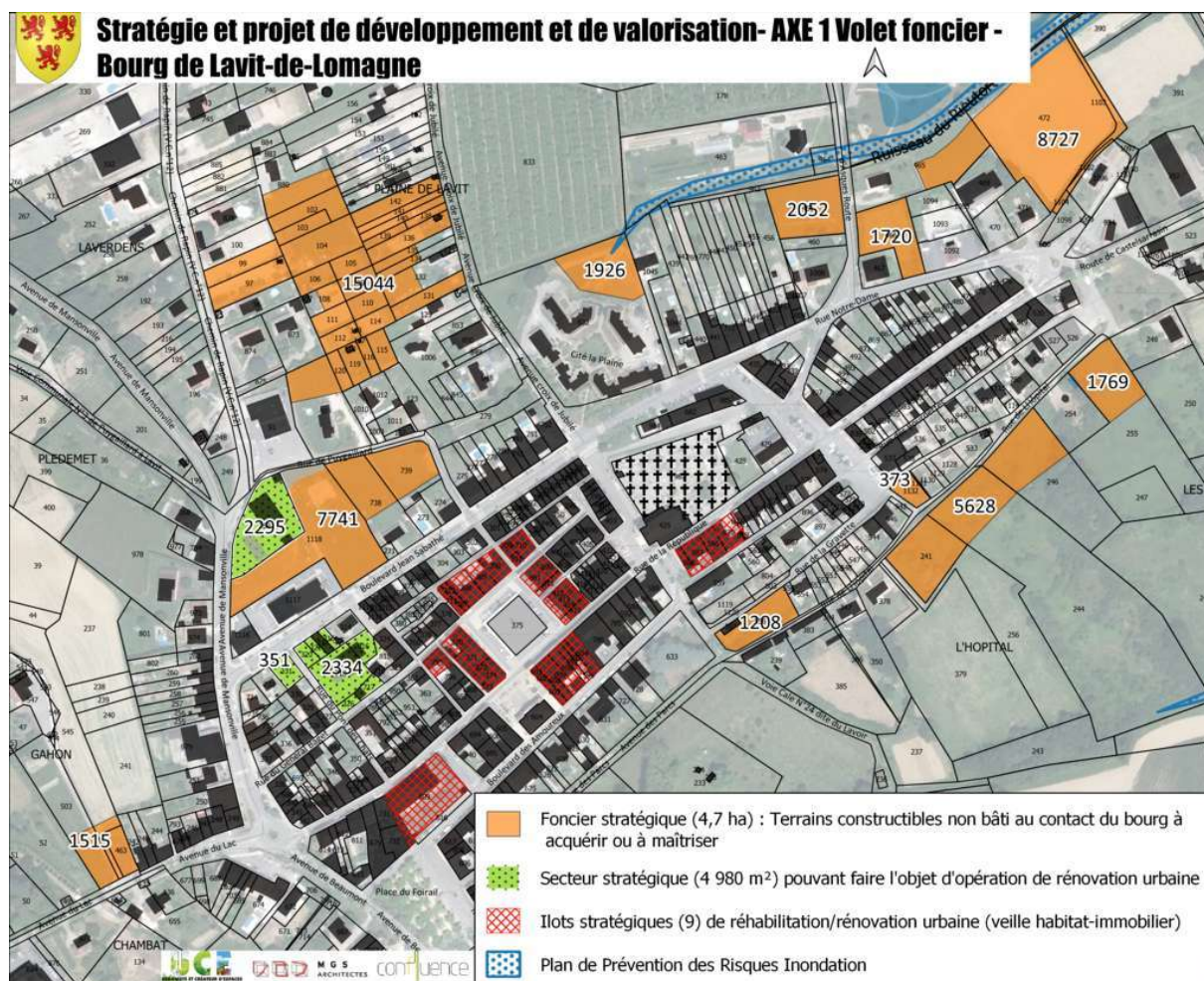
Elle envisage un plan d'actions pour transformer la ville, sa bastide et son centre par des objectifs répondant de manière transversale aux principaux enjeux dégagés lors de l'élaboration du diagnostic.

► Axe 1 : Définir une nouvelle stratégie foncière pour offrir des logements diversifiés, optimiser la zone d'activités "Le Coutré" et maîtriser le développement commercial dans le bourg

Lors de l'élaboration du PLUi, la commune devra réduire sa consommation foncière dans le respect des dispositions de la loi climat et résilience.

1- Renforcer le parcours résidentiel au sein de la commune

- Privilégier les secteurs proches du centre bourg pour accueillir de nouveaux logements,
- Acquérir le foncier stratégique pour y définir une opération innovante et mixte (forme urbaine et social),
- Avoir une réflexion stratégique sur l'immobilier communal pour définir les biens à céder et acquérir des immeubles vacants dans l'optique de redynamisation du centre bourg,
- Mettre en place un observatoire de l'habitat et préciser les raisons de la vacance au sein du centre-bourg.



2- Optimiser la zone d'activités "Le Coutré" et encourager la reprise des locaux non occupés

- Pour des activités artisanales et/ou industrielles



3- Maîtriser et renforcer le pôle de santé par des activités commerciales Boulevard Jean Sabathé

- Acquérir le foncier non bâti accolé au pôle de santé pour réaliser une opération mixte habitat/commerces-services présentsiels (complémentaire à la centralité de la Halle).

► Axe 2 : Dynamiser, embellir et végétaliser le bourg

1- Requalifier et végétaliser les espaces publics du bourg

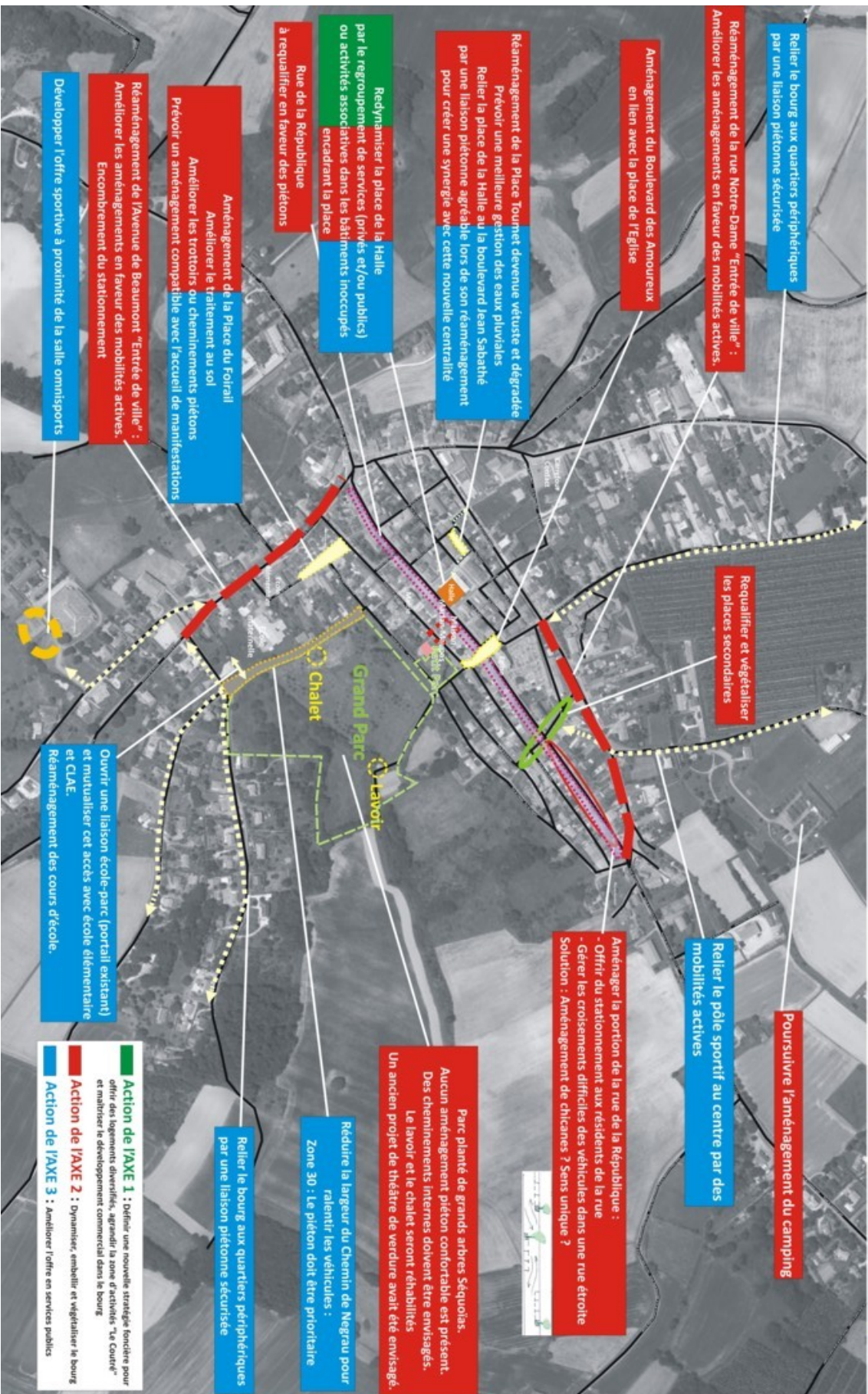
- Réaménager la rue de la République (sens de circulation ou mise en place d'une zone de circulation apaisée du type zone de rencontre)
- Requalifier et végétaliser les places secondaires
- Améliorer le confort et sécuriser l'accessibilité au Grand Parc
- Remettre à jour les mares, traces du passé, pour une meilleure gestion des eaux pluviales, lutter contre les îlots de chaleur et rendre les espaces publics plus conviviaux et ludiques

2- Mettre en valeur et dynamiser la complémentarité des 2 centralités (place de la Halle/mairie et boulevard Jean Sabathé)

- Développer une synergie avec le marché (vendredi matin) et les fêtes communales (événementiel).
- Inciter à l'implantation de commerces de bouches sur la place de la Halle (café, brasserie, boucher-charcutier, magasin de producteurs...).
- Valoriser une liaison piétonne entre le boulevard et la Halle par le réaménagement de la Place Toumet.



Stratégie, projet de développement et de valorisation du bourg de Lavit



3- Poursuivre la valorisation des immeubles et du patrimoine du bourg

- Poursuivre l'OPAH pour reconquérir les bâtiments vacants et dégradés
- Poursuivre et bonifier le programme d'aides à la valorisation des façades
- Aménager le chalet dans le Grand Parc et restaurer le lavoir
- Entretenir la Halle.

4- Réaménager les entrées de ville

5- Poursuivre l'aménagement du camping

► Axe 3 : Améliorer l'offre en services publics

1- Relier les principaux équipements par des liaisons actives

- Définir un maillage des mobilités actives au sein du bourg
- Ouvrir le pôle scolaire au Grand Parc

2- Regrouper des locaux associatifs à proximité de la halle

- Réaffecter un ou des bâtiments inoccupés de la place par des activités associatives culturelles, tiers-lieu...

3- Améliorer le fonctionnement des équipements publics

- Réaliser des travaux d'isolation et autres (mise en place d'un réseau chaleur renouvelable) pour les bâtiments publics afin de réaliser des économies d'énergie
- Améliorer la gestion des salles et des bâtiments publics réservés aux associations
- Réparer et entretenir les canalisations des eaux usées et de la station d'épuration.
- Sécuriser le bourg des incivilités par la mise en place de la vidéoprotection
- Réaménager les cours d'écoles.
- Développer l'offre sportive à proximité de la salle omnisports

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (0-3 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (5 et +)
AXE STRATEGIQUE 1 : Définir une nouvelle stratégie foncière pour offrir des logements diversifiés, optimiser la zone d'activités "Le Coutré" et maîtriser le développement commercial dans le bourg				
ACTION 1.1 <i>Renforcer le parcours résidentiel au sein de la commune</i>	1.1.1. Veille foncière à instituer par la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier sur les espaces identifiés comme stratégiques en vue d'utiliser le droit de préemption urbain. Ces acquisitions d'immeubles bâtis ou non bâtis stratégiques pourront être réalisées en concertation avec l'EPFO.	X		
	1.1.2. Poursuivre la réhabilitation (notamment énergétique) des logements anciens par l'OPAH de la CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	X		
	1.1.3. Rénover les logements/bâtiments dégradés ou inconfortables du centre historique pour produire des logements locatifs adaptés à la demande.	X	X	
	1.1.4. Privilégier et mobiliser les espaces non bâtis au contact du centre historique pour inciter des opérations de logements adaptés à la demande (à prévoir également lors de l'élaboration du PLUi de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise en cours).	X		
ACTION 1.2 <i>Optimiser la zone d'activités "Le Coutré" et encourager la reprise des locaux non occupés</i>	1.2.1. Acquérir les derniers terrains équipés de la zone d'activités "du Coutré".	X		
ACTION 1.3 <i>Maîtriser et renforcer le pôle de santé par des activités commerciales Boulevard Jean Sabathé</i>	1.3.1. Acquisition du foncier stratégique non bâti identifié ou recherche d'investisseurs pour la réalisation d'une opération d'habitat ou mixte (habitat/activités)	X		
	1.3.2. Initier une politique de rénovation urbaine le long du Boulevard Jean Sabathé	X	X	X

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (0-3 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (5 et +)
AXE STRATEGIQUE 2 : Dynamiser, embellir et végétaliser le bourg				
ACTION 2.1 <i>Requalifier et végétaliser les espaces publics du bourg</i>	2.1.1. Réaménagement de la rue de la République avec notamment un nouveau plan de circulation			X
	2.1.2. Requalification et végétalisation des places secondaires		X	
	2.1.3. Améliorer le confort et sécuriser l'accessibilité au Grand Parc	X		
	2.1.4. Retrouver la place de l'eau au sein du bourg pour une meilleure gestion des eaux pluviales, lutter contre les îlots de chaleur et rendre les espaces publics plus conviviaux et ludiques		X	
ACTION 2.2 <i>Mettre en valeur et dynamiser la complémentarité des 2 centralités (place de la Halle et boulevard Sabathé)</i>	2.2.1. Développement du marché et les fêtes communales	X		
	2.2.2. Inciter à l'implantation d'activités conviviales sur la Place de la Halle	X		
	2.2.3. Valoriser une liaison piétonne entre le boulevard et la Halle par le réaménagement de la Place Toumet	X		
ACTION 2.3 <i>Poursuivre la valorisation des immeubles et du patrimoine du bourg</i>	2.3.1. Poursuivre le dispositif opération façades	X		
	2.3.2. Aménagement du chalet dans le Grand Parc et restauration du lavoir	X		
	2.3.3. Entretenir la Halle et l'église		X	
ACTION 2.4 <i>Réaménager les entrées de ville</i>	2.4.1. Réaménagement de l'Avenue de Beaumont			X
	2.4.2. Réaménagement de la route d'Asques			X
	2.4.3. Réaménagement de la rue Notre Dame		X	
	2.4.4. Réaménagement de l'Avenue Croix de Jubilé	X	X	
ACTION 2.5 <i>Poursuivre l'aménagement du camping</i>	2.5.1. Réaménagement du camping municipal et de l'aire de camping-cars (signalétique, plantations d'arbres, équipement électrique...).	X		

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (0-3 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (5 et +)
AXE STRATEGIQUE 3 : Améliorer l'offre en services publics				
ACTION 3.1 <i>Relier les principaux équipements par des liaisons actives</i>	3.1.1. Définir/compléter un maillage de mobilités actives au sein du bourg			
	Relier le pôle sportif au centre-bourg		X	
	Desservir les zones pavillonnaires au sud du bourg par des liaisons douces		X	
	Aménager quelques voies du centre-bourg en zone de rencontre (priorité aux piétons) : Rue de la République et Place Notre Dame à Place du Calvaire.			X
	Relier le lotissement au centre-bourg par l'Avenue Croix de Jubilé.	X		
	3.1.2. Ouvrir le pôle scolaire au Grand Parc	X		
ACTION 3.2 <i>Regrouper des locaux associatifs à proximité de la Halle</i>	3.2.1. Réaffecter un ou des bâtiments inoccupés de la place par des activités associatives, culturelles, tiers-lieu...		X	
ACTION 3.3 <i>Améliorer l'offre et le fonctionnement des équipements publics</i>	3.3.1. Réalisation de travaux d'isolation et autres (création d'un réseau chaleur) pour les bâtiments publics (et l'éclairage public) afin de réaliser des économies d'énergie	X	X	X
	3.3.2. Améliorer la gestion des salles et des bâtiments publics réservés aux associations	X		
	3.3.3. Réparation et entretien des canalisations des eaux usées et de la station d'épuration	X		
	3.3.4. Sécuriser le bourg des incivilités par la mise en place de vidéoprotection	X		
	3.3.5. Réaménagement des cours d'écoles	X	X	
	3.3.6. Réalisation de travaux à la piscine et de solutions intermédiaires pour garantir le service à la population	X	X	
	3.3.7. Mettre en place de nouvelles aires de jeux et de loisirs (city stade, terrain de padel).	X		

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Garonne Quercy Gascogne, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (CCLTG) exerce des compétences et des intérêts communautaires dans plusieurs grands domaines, parmi lesquels :

- **L'aménagement de l'espace** avec l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et le suivi de documents d'urbanisme, la création et l'exploitation d'infrastructures haut débit...
- La **politique du logement et du cadre de vie** avec une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et l'animation de l'Opération de Revitalisation du Territoire et du programme Petites villes de demain (PVD)...
- La **politique locale du commerce** avec un programme d'actions adapté pour le commerce de proximité et l'animation de l'Opération de Revitalisation du Territoire et du programme Petites villes de demain (PVD)...
- Le **développement économique** avec la création, l'aménagement et la gestion de zones d'activités artisanales, industrielles et commerciales et la création et la gestion d'immobilier d'entreprise (hôtel d'entreprises) ...
- Les **services et équipements à la population** : petite enfance, école de musique, médiathèque, piscine, SDIS, maisons de santé, maintien à domicile des personnes âgées, transport à la demande, des actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et des jeunes, l'accueil France Services ...
- La **promotion du tourisme** avec le soutien au développement touristique par la gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal ...
- Les **services aux communes** avec le service d'assainissement non collectif, la collecte et le traitement des déchets ménagers, la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communale, la brigade verte, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, appui technique et administratif ...

- **du territoire de projet du PETR Garonne Quercy Gascogne**

Le PETR Garonne Quercy Gascogne rassemblant les 6 Communautés de communes de l'Ouest du département et 139 communes offre un appui à l'ingénierie territoriale de ses collectivités, principalement **pour la mobilisation des subventions publiques en faveur des projets locaux**.

Le PETR constitue le cadre des contractualisations à son échelle des politiques de développement local menées par l'Etat, la Région (également autorité de gestion de fonds Europe) ou le Département.

Le projet de territoire 2021-2027 du PETR (adopté en décembre 2022) constitue le socle stratégique **des contrats du PETR signé avec les partenaires financiers**, qui accompagnent le développement de notre territoire.

4 types de contrats sont ainsi animés par le PETR :

- **Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 de la Région** (en cours de finalisation) entre la Région, le PETR et ses 6 communautés de Communes, et le Département en cosignataires,
- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 de l'Etat, signé fin 2021 entre l'Etat, le PETR et le Département,
- Les programmes Européens : programme LEADER 2014-2022 (en cours d'achèvement) et le futur programme LEADER 2023-2027, priorité 5 FEDER 2021-2027 nouveau dispositif en lien avec le CTO
- Le contrat Territoire d'industrie 2018-2021 à l'échelle de l'interdépartementale Gers-Tarn et Garonne (2 PETR) initié par l'Etat et copiloté avec la Région (prolongation en cours).

Le dispositif des **contrats « Bourgs-Centres »** de la Région est un sous ensemble **du Contrat Territorial Occitanie (CTO) Garonne Quercy Gascogne**, et en parallèle le dispositif Etat des Petites Villes de Demain est lié au CRTE **Garonne Quercy Gascogne**. Le PETR est associé à la signature des contrats des communes engagées dans ces démarches qui le sollicitent, ces dispositifs rejoignant les 4 défis de la stratégie du projet de territoire du PETR, à savoir :

- Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale,
- Garantir une accessibilité renforcée aux services,
- Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire,
- Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise**

Dans la période concernée, la CCLTG envisage de soutenir les actions inscrites au sein du contrat Bourg Centre Occitanie de Lavit-de-Lomagne, en synergie avec l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et le programme "Petites villes de demain". Ses modalités d'intervention et sa contribution pourront se traduire au cas par cas par une co-maîtrise d'ouvrage, ou bien une facilitation à travers des actions d'animation et/ou d'appui technique, voire par un soutien financier direct ou indirect.

- **du territoire de projet du PETR Garonne Quercy Gascogne**

Pour cette seconde génération des contrats « Bourgs-Centres ou pour les nouveaux contrats qui seraient signés, le PETR continuera à apporter son soutien en ingénierie aux collectivités et porteurs de projets concernés.

Pour la mise en œuvre des contrats « Bourgs-Centres » (après leur signature), **cet appui portera sur :**

- L'aiguillage dans les dispositifs financiers ou les partenaires techniques à consulter,
- L'optimisation des plans de financement des opérations projetées pour mobiliser au mieux les subventions publiques,
- Leur inscription dans les programmations annuelles des contrats et le suivi des acquisitions de subventions,
- L'orientation de certaines opérations vers l'éligibilité à des fonds Europe(LEADER(FEADER)/FEDER (Priorité 5 ou autre),
- Conseils sur les dossiers de subvention Etat, Région, Europe,
- Pour certains porteurs nécessitant un accompagnement initial, plus ciblé, le PETR peut également solliciter ses partenaires de l'Adefpat ou du DLA 82 pour enclencher une formation-développement (individuelle ou collective).

Cet accompagnement se fait en appui et en lien étroit avec chaque développeur territorial des Communautés de communes du PETR.

Chaque opération sollicitant une subvention de la Région, de l'Etat, du département ou de l'Europe lié aux contrats animés par le PETR doit être connue et inscrite dans les programmations examinées annuellement avec les financeurs. Il est donc important de transmettre une copie du dossier de subvention déposé auprès des financeurs au PETR pour s'assurer de cette inscription.

- du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn-et-Garonne

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn et Garonne a été associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Pour cela il contribuera à programmer un plan de référence à partir des réflexions déjà mise en place et notamment dans les fiches actions du contrat Bourg-Centre. Les thèmes abordés dans le plan de référence sont les suivants :

Thème de l'habitat

- Dans le cadre de la réflexion sur la résorption de la vacance, le CAUE accompagnera la commune pour la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier.
- Il réalisera des notes d'enjeux et des préprogrammes sur les bâtiments publics vacants.
- Dans le cadre des études menées par îlot, le CAUE pourra contribuer à des notes méthodologiques, des notes d'enjeux et des croquis pour accompagner la démarche, programmation, usages et points de vue portés sur l'architecture et ses façades.
- Dans le cadre de création de nouveau quartier d'habitation le CAUE sera force de proposition pour accompagner au mieux le projet pour s'assurer du respect des principes souhaités par les élus.
- Une attention particulière sera portée aux projets de réhabilitation énergétique et de l'opération façades dans le cadre de l'OPAH et du programme bourg centre.

Thème des espaces publics

- A partir du plan de référence le CAUE prolongera les actions d'embellissement avec la prise en compte des enjeux liés au confort d'été et d'usage notamment dans les rues principales de la ville.
- Les entrées de ville seront abordées en termes de paysage, support d'une image contribuant à l'attractivité à travers une note d'enjeux, d'un cahier des charges pour leur aménagement.

- Les espaces publics feront l'objet d'un plan guide en fonction de leur rôle dans la ville qui traduira entre autres le parcours qui pourrait les relier.
- Un plan global des capacités de stationnement et les conséquences en termes de déplacement piétonnier sera proposé dans ce cadre.

Thème des mobilités

- Le CAUE apportera une réflexion sur la pré-programmation sur les parcours piétonniers dans la ville et de leur signalétique.
- Le CAUE contribuera à la réalisation d'une réflexion sur les déplacements alternatifs à la voiture en lien avec les actions de la communauté de communes dans ce sens.

- de l'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

- de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne (CMA82) contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'aménagement, d'innovation et de développement durable des territoires à travers une démarche partenariale de proximité. La CMA82 assure des missions de service public essentielles à la structuration et au développement des porteurs de projets et entreprises artisanales installées dans le Tarn-et-Garonne. Acteur incontournable du développement économique local, elle travaille en étroite concertation avec les différents acteurs économiques locaux. A cet effet, la CMA82 s'engage à soutenir la stratégie de développement et de valorisation menée par la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour maintenir et renforcer le développement économique du territoire, son attractivité et ses atouts compétitifs. Ce partenariat s'inscrit en cohérence avec la convention Métiers et Territoire en date du 1/07/2021 passée entre la CMA82 et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.

La CMA82 participera au développement des entreprises artisanales en partenariat avec le territoire en proposant des outils d'accompagnement, d'animation et de formation adaptées à chacun, en lien avec ses compétences et son offre de services :

- Accompagner individuellement et collectivement la création et la reprise d'entreprises artisanales
- Participer au maintien des actifs, à la transmission des savoir-faire spécifiques du territoire en facilitant la transmission et la reprise d'entreprises, notamment grâce au dispositif OCCTAV.
- Accompagner les entreprises implantées sur le territoire dans la mise en œuvre de leur projet et leur permettre d'anticiper certaines mutations économiques :
 - ✓ accompagner les entreprises artisanales sur le volet de la transition écologique (diagnostic et accompagnement, qualification labels « Répar'Acteurs », « Entreprise Zéro Déchet »...),
 - ✓ faciliter la transition numérique au sein des entreprises artisanales (diagnostic, accompagnement et formations pour asseoir ou développer des compétences digitales),
 - ✓ assister les entreprises en situation de fragilité et/ou rencontrant des difficultés.

- Permettre aux artisans de se former tout au long de la vie de leur entreprise. La CMA82 propose des formations afin d'acquérir une compétence spécifique (gestion, commercial, financier, numérique, formation hygiènes...)
- Mettre à disposition un observatoire économique des métiers de l'artisanat (geometiers82.fr) de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.

- **de la Chambre de Commerce et d'Industrie Tarn-et-Garonne**

La revitalisation du territoire relève d'acteurs institutionnels, politiques et économiques pluriels. Aussi la Chambre de Commerce et d'Industrie Tarn-et-Garonne (CCI Tarn-et-Garonne) s'engage dans cette démarche partenariale afin d'œuvrer, dans le cadre de ses compétences et missions, à la requalification d'ensemble du territoire, objet du présent contrat.

A cet effet, la CCI Tarn-et-Garonne accompagnera, selon ses moyens et compétences, les actions relatives au centre ville du Bourg Centre de Lavit-de-Lomagne.

La CCI Tarn-et-Garonne apportera plus particulièrement son expertise sur les domaines du développement économique et de l'aménagement de l'espace.

Pour cela, elle mobilisera les moyens humains et techniques nécessaires pour :

- accompagner les porteurs de projet désireux de s'installer
- favoriser la transmission / reprise d'entreprises
- soutenir les entreprises du territoire dans leurs mutations (numériques, écologiques...)
- accompagner les entreprises dans les difficultés liées à leur activité
- appuyer les collectivités et les acteurs du territoire dans leurs projets d'aménagement

La CCI Tarn-et-Garonne pourra également réaliser, via un avenant à la présente convention, des études économiques, actions spécifiques qui pourraient voir jour en fonction de l'évolution du contrat Bourg-Centre.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » (le cas échéant)

Pour les communes de Lavit-de-Lomagne, Beaumont de Lomagne et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de Tarn et Garonne et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le département de Tarn-et-Garonne est un partenaire historique des politiques territoriales contractuelles.

Le dispositif bourg centre constitue un des volets du contrat territorial Occitanie pour la période 2022/2028.

Le Département apportera sa contribution à la mise en œuvre des programmes portés par les communes bourg-centre, dans le cadre de ses dispositifs d'aides en vigueur.

En effet, conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son rôle de garant des solidarités territoriales, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a défini un ensemble de politiques d'aides en faveur des communes et communautés de communes. Dans le cadre du contrat bourg-centre, les politiques mobilisables relèvent de plusieurs domaines. Ces politiques sont présentées de manière exhaustive dans le guide des aides départementales – édition 2022.

En outre, pour chacun des projets mentionnés dans le Contrat-cadre d'une part et les programmations annuelles d'autre part, chaque maître d'ouvrage devra saisir spécifiquement le Conseil départemental pour un accompagnement technique et financier. Cet accompagnement se fera selon les stratégies et dispositifs en vigueur au moment du dépôt de la demande. En aucun cas, la signature du contrat-cadre ne vaut approbation et engagement de la collectivité départementale à l'accompagnement des projets.

- Soutien à l'ingénierie territoriale

Le Département pourra mobiliser des moyens en matière d'ingénierie pour définir, piloter, animer le contrat bourg-centre. L'intervention du Département s'envisage selon la politique en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

- Assistance technique gratuite

Le Département pourra déployer en outre une assistance technique départementale gratuite au montage de projet des communes et communautés de communes et ce conformément au décret du 14 juin 2019 rendant éligibles à ce dispositif les communes de moins de 5000 habitants et les communautés de communes de moins de 40 000 habitants. La régie Tarn-et-Garonne Conseils collectivités est en mesure de proposer un panel de missions d'assistance à la carte dans la limite d'un plafond d'interventions de 10 jours, autour d'une opération (bâtiment, aménagement de village, équipement sportif, assainissement ...). Par ailleurs, la régie pourra apporter une aide méthodologique et des conseils autour de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

- Contrat d'équipement avec les communes et communautés de communes

Le Département est un partenaire historique des collectivités locales en Tarn-et-Garonne et dispose d'un large panel de politiques de soutien à l'investissement dont les régimes d'aides varient en

fonction de la nature des travaux, du nombre d'habitants et du potentiel fiscal de la commune d'implantation du projet. Aussi, les communes et communautés de communes ont la possibilité de solliciter un accompagnement financier du Département dans le cadre d'un contrat d'équipement, sur une durée de 3 à 5 ans. Le plan de relance départemental voté le 27 octobre 2021 prévoit un régime de bonification des aides pour tous les projets mis en contrat selon les dispositions en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention. »

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres.

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, au-delà des partenaires signataires, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera si besoin l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne: création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fret contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Lavit-de-Lomagne et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre de Lavit-de-Lomagne
- la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
- la Région Occitanie
- le Département de Tarn-et-Garonne
- le PETR Garonne Quercy Gascogne
- l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie
- le CAUE du Tarn-et-Garonne
- la CMAR Occitanie,
- la CCI Tarn-et-Garonne.

Ce Comité de Pilotage pourra également associer les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Lavit-de-Lomagne : opérateurs régionaux préalablement cités, agences d'urbanisme...

Pour les Communes concernées (Lavit-de-Lomagne et Beaumont-de-Lomagne) par le programme national « Petites Villes de Demain » porté par la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre Lavit au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre est assurée par la commune de Lavit-de-Lomagne avec l'appui de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise. (chef de projet PVD)

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie,
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, à priori au printemps, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial et du programme PVD associés.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Lavit-de-Lomagne le XXXXXX



La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée	Le Maire de la Commune de Lavit-de-Lomagne	Le Président du Département de Tarn-et-Garonne	Le Président de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Madame Carole DELGA	Monsieur Yves MEILHAN	Monsieur Michel WEILL	Monsieur Bernard SALOMON
Le Président du PETR Garonne-Quercy-Gascogne	La Directrice de l'Etablissement Public Foncier Occitanie	La Présidente du CAUE de Tarn-et-Garonne	
Monsieur Jean-Michel BAYLET	Madame Sophie LAFENETRE	Madame Dominique SARDEING-RODRIGUEZ	
Le Président de la CMAR Occitanie	Le Président de la CCI Tarn-et-Garonne		
Par délégation Monsieur Roland DELZERS	Monsieur Pascal ROUX		

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Axe 1 : DEFINIR UNE NOUVELLE STRATEGIE FONCIERE POUR OFFRIR DES LOGEMENTS DIVERSIFIES, OPTIMISER LA ZONE D'ACTIVITES "LE COUTRE" ET MAITRISER LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DANS LE BOURG

Fiche action 1.1. Renforcer le parcours résidentiel au sein de la commune

Projet 1.1.1. : Veille foncière à instituer par la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier sur les espaces identifiés comme stratégiques.	47
Projet 1.1.2. : Poursuivre la réhabilitation (notamment énergétique) des logements anciens par l'OPAH de la CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnais	48
Projet 1.1.3. : Rénover les logements/bâtiments dégradés ou inconfortables du centre historique pour produire des logements locatifs adaptés à la demande	48
Projet 1.1.4. : Privilégier et mobiliser les espaces non bâtis au contact du centre historique pour inciter des opérations de logements adaptés à la demande (à prévoir également lors de l'élaboration du PLUi de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise en cours).	49

Fiche action 1.2. Optimiser la zone d'activités "Le Coutré" et encourager la reprise des locaux non occupés

Projet 1.2.1. : Acquérir les derniers terrains équipés de la zone d'activités "du Coutré"	50
--	-----------

Fiche action 1.3. Maîtriser et renforcer le pôle de santé par des activités commerciales Boulevard Jean Sabathé

Projet 1.3.1. : Acquisition du foncier stratégique non bâti identifié ou recherche d'investisseurs pour la réalisation d'une opération d'habitat ou mixte (habitat/activités).	52
Projet 1.3.2. : Initier une politique de rénovation urbaine le long du Boulevard Jean Sabathé	53

Axe 2 : DYNAMISER, EMBELLIR ET VEGETALISER LE BOURG

Fiche action 2.1 Requalifier et végétaliser les espaces publics du bourg

Projet 2.1.1. : Réaménagement de la rue de la République avec notamment un nouveau plan de circulation	55
Projet 2.1.2. : Requalification et végétalisation des places secondaires	56
Projet 2.1.3. : Améliorer le confort et sécuriser l'accessibilité au Grand Parc	57
Projet 2.1.4. : Retrouver la place de l'eau au sein du bourg pour une meilleure gestion des eaux pluviales, lutter contre les îlots de chaleur et rendre les espaces publics plus conviviaux et ludiques	58

Fiche action 2.2. Mettre en valeur et dynamiser la complémentarité des 2 centralités (place de la Halle et boulevard Sabathé)

Projet 2.2.1. : Développement du marché et des fêtes communales	60
Projet 2.2.2. : Inciter à l'implantation d'activités conviviales sur la Place de la Halle	61
Projet 2.2.3. : Valoriser une liaison piétonne entre le boulevard et la Halle par le réaménagement de la Place Toumet	62

Fiche action 2.3. Poursuivre la valorisation des immeubles et du patrimoine du bourg

Projet 2.3.1. : Poursuivre le dispositif opération façades	63
Projet 2.3.2. : Aménagement du chalet dans le Grand Parc et restauration du lavoir	64

Fiche action 2.4. Réaménager les entrées de ville

Projet 2.4.3. : Réaménagement de la rue Notre-Dame	66
Projet 2.4.4. : Aménagement du chalet dans le Grand Parc et restauration du lavoir	67

Fiche action 2.5. Réaménagement du camping municipal et de l'aire de camping-cars (signalétique, plantations d'arbres, équipement électrique...)

Projet 2.5.1. : Réaménagement du camping municipal et de l'aire de camping-cars (signalétique, plantations d'arbres, équipement électrique...)	69
---	-----------

Axe 3 : AMELIORER L'OFFRE EN SERVICES PUBLICS

Fiche action 3.1. Relier les principaux équipements par des liaisons actives

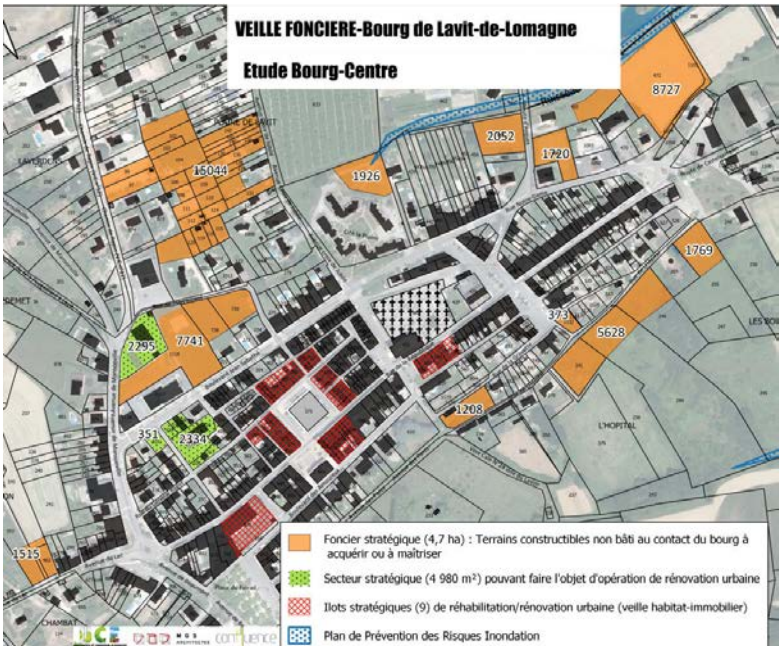
Projet 3.1.1. : Définir/compléter un maillage de mobilités actives au sein du bourg	70
Projet 3.1.2. : Ouvrir le pôle scolaire au Grand Parc	71

Fiche action 3.2. Regrouper des locaux associatifs à proximité de la halle

Projet 3.2.1. : Réaffecter un ou des bâtiments inoccupés de la place de la Halle par des activités associatives, culturelles, tiers-lieu.....	72
--	-----------

Fiche action 3.3. Améliorer l'offre et le fonctionnement des équipements publics

Projet 3.3.1. : Réalisation de travaux d'isolation et autres (création d'un réseau chaleur) pour les bâtiments publics (et l'éclairage public) afin de réaliser des économies d'énergie	74
Projet 3.3.2. : Améliorer la gestion des salles et des bâtiments publics réservés aux associations	75
Projet 3.3.3. : Réparation et entretien des canalisations des eaux usées et de la station d'épuration	76
Projet 3.3.4. : Sécuriser le bourg des incivilités par la mise en place de vidéo-protection	77
Projet 3.3.5. : Réaménagement des cours d'école	77
Projet 3.3.6. : Réalisation des travaux à la piscine et de solutions intermédiaires pour garantir le service à la population	78
Projet 3.3.7. : Mettre en place de nouvelles aires de jeux et de loisirs sur le site de la salle omnisports	79

Axe 1	Fiche action 1.1.
DEFINIR UNE NOUVELLE STRATEGIE FONCIERE POUR OFFRIR DES LOGEMENTS DIVERSIFIES, OPTIMISER LA ZONE D'ACTIVITES "LE COUTRE" ET MAITRISER LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DANS LE BOURG	Renforcer le parcours résidentiel au sein de la commune
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Durant ces 30 dernières années, la croissance démographique et immobilière s'est majoritairement traduite par une extension urbaine en périphérie de la ville existante sous forme pavillonnaire au détriment du centre bourg et au risque de le voir se dégrader et se désertifier peu à peu.	
Objectifs stratégiques	
La ville de Lavit-de-Lomagne se doit d'être vigilante quant à la mutation des espaces situés au sein ou à la périphérie de la Bastide afin de maîtriser les projets et les aménagements dans ces espaces stratégiques. L'objectif est d'intervenir ou d'inciter à la construction ou la requalification d'habitats adaptés aux besoins des ménages et créer une offre attractive au sein du bourg.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.1.1. : Veille foncière à instituer par la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier sur les espaces identifiés comme stratégiques. Descriptif : Veille en amont des mutations des espaces/bâtiments situés au sein ou à la périphérie de la Bastide afin de maîtriser les projets et les aménagements dans ces espaces stratégiques. Une convention avec l'EPFO devra alors être établie pour mettre en place un accompagnement financier et technique dans la politique foncière des projets communaux. Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>2. S'adapter à l'urgence climatique</i> <i>6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces</i> Maître d'ouvrage : CCLTG et Commune de Lavit-de-Lomagne Coût estimatif : à déterminer Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, CEREMA, FOCCAL, CCI-CMA, entreprises privées, bureaux d'études et EPFO, PETR, notaires, agences immobilières Partenariat financier : CCLTG, EPFO, FOCCAL, Etat, Département	 Espaces identifiés comme îlots bâtis et foncier stratégique Calendrier prévisionnel : ☑ 2022 : étude pré-opérationnelle (définition du foncier stratégique)- définition d'un DPU ☑ 2023 : recueil des données/suivi des transactions par la CCLTG- Convention pré-opérationnelle avec l'EPFO ☑ 2023 : Mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité pour exercer le droit de préemption sur les fonds de commerces, artisanal et les baux commerciaux (le vendeur doit informer la commune en lui adressant une déclaration préalable de cession) ☑ Mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier.

Projet 1.1.2. : Poursuivre la réhabilitation (notamment énergétique) des logements anciens par l'OPAH de la CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise Descriptif : l'OPAH déjà en cours sur le territoire de la CCLTG, elle a été prolongée. La volonté intercommunale est de poursuivre l'accompagnement des bailleurs et propriétaires occupants dans l'amélioration des qualités énergétiques, de sécurité et de confort des logements. Alors que le centre historique présente de la vacance et une vingtaine de logements dégradés, la poursuite de l'OPAH luttera contre la dégradation des logements et donc une paupérisation du bourg. <i>Référentiel territorial du Pacte Vert :</i> 2. S'adapter à l'urgence climatique 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces	Maître d'ouvrage : CCLTG Coût estimatif : Dispositif et budget sont en cours de révision. Calendrier prévisionnel : ☒ 2023 : <i>avenant/renforcement de l'OPAH</i> ☒ 2024 : <i>prolongation de l'OPAH (2 ans) et renforcement de l'aide</i> Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Etat, Région, Département, CCLTG, ADEME, CAUE, CMA, PETR Partenariat financier : ANAH, Département
Projet 1.1.3. : Rénover les logements/bâtiments dégradés ou inconfortables du centre historique pour produire des logements locatifs adaptés à la demande Descriptif : Répertoire les logements vacants (29)*, dégradés (25)* ou inconfortables du centre historique pour envisager des actions ciblées de requalification d'îlot ou de rénovation des bâtiments par différents dispositifs d'aides ou d'intervention. Des partenariats privés ou publics pourront être mis en place pour développer une offre d'habitat diversifiée (inclusive, sociale, locative...). <i>Référentiel territorial du Pacte Vert :</i> 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces Maître d'ouvrage : Commune de Lavit-de-Lomagne ou CCLTG Coût estimatif : à déterminer *sous réserve d'évolution du contexte local. Le nombre et les logements/bâtiments identifiés sur la carte ne sont pas arrêtés (non contractuels).	Les logements vacants du centre historique de Lavit  Calendrier prévisionnel : ☒ 2023 : <i>Convention pré-opérationnelle avec l'EPFO</i> ☒ 2024 : <i>Etat des lieux et estimations des immeubles en vue d'une acquisition et montage de partenariats</i> ☒ 2026 : <i>Lancement des premières opérations</i> Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, architectes, CCLTG, EPFO, PETR, associations Partenariat financier : Europe, EPFO, Etat/DDT, ANAH, bailleurs sociaux, Banque des territoires, Région, investisseurs privés

Privilégier et mobiliser les espaces non bâtis au contact du centre historique pour inciter des opérations de logements adaptés à la demande (à prévoir également lors de l'élaboration du PLUi de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise en cours).

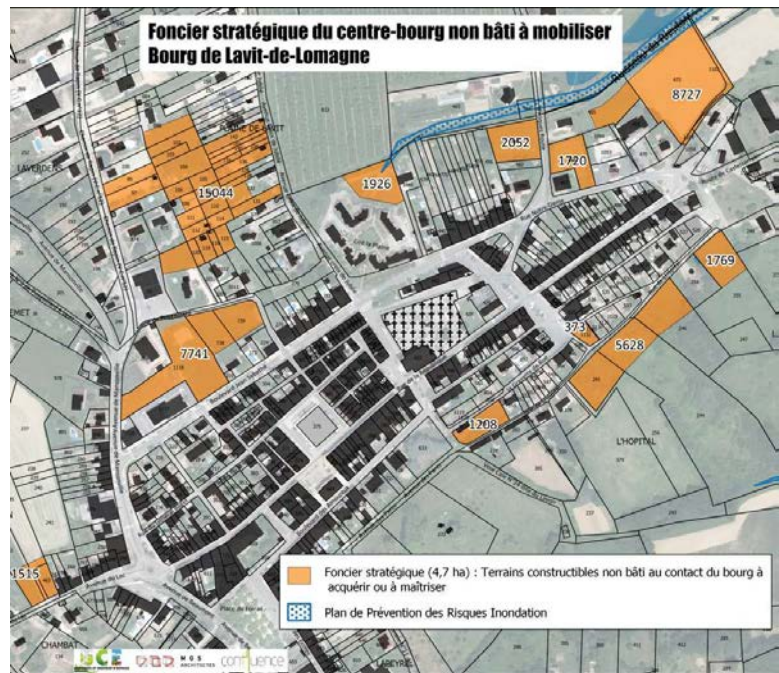
Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Maître d'ouvrage :**
CCLTG et Commune de Lavit-de-Lomagne

Animation auprès des propriétaires et porteurs de projets à déterminer

- ☒ 2023 : plan de référence
- ☒ 2025 : approbation du PLUi

Partenariat financier : Banque des territoires/Région, CCLTG, bailleurs sociaux



Acquisitions foncières. Nombre de logements réhabilités. Production en surface de commerces-services. Nombre de logements vacants.

Axe 1	Fiche action 1.2.
DEFINIR UNE NOUVELLE STRATEGIE FONCIERE POUR OFFRIR DES LOGEMENTS DIVERSIFIES, OPTIMISER LA ZONE D'ACTIVITES "LE COUTRE" ET MAITRISER LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DANS LE BOURG	Optimiser la zone d'activités "Le Coutré" et encourager la reprise des locaux non occupés
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La Zone d'Activité Economique (3,76 ha) communautaire du "Coutré" est située en bordure de la RD15 en entrée du bourg de Lavit-de-Lomagne (à 1 km). Cette zone est reliée au village par un cheminement piéton. Cette zone économique est occupée de 9 bâtiments (des activités artisanales et d'une coopérative agricole) et de la déchetterie. Elle est un pôle local d'emplois et de services. Les installations de l'APIM attenantes (le foyer de vie du Barradis) ont d'ailleurs renforcé l'intérêt économique de cet espace (380 emplois temps plein) pour le bassin de vie.	
Objectifs stratégiques	
Des demandes d'installations d'artisans au sein de la commune ne peuvent être toujours satisfaites car l'offre de locaux ou de terrains est faible. En effet, la ZA du "Coutré" n'offre plus de terrains ou de locaux alors qu'un lot de 6500 m² n'a toujours pas été vendu et que 2 bâtiments sont actuellement inoccupés. La stratégie intercommunale de développement économique est en cours d'étude dans le cadre d'un schéma de développement économique et touristique et avant d'envisager une éventuelle extension, la commune et la communauté de Communes souhaitent optimiser l'aménagement et l'occupation de ce site économique.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.2.1. : Acquérir les derniers terrains équipés de la zone d'activités "du Coutré" Descriptif : Veille en amont des mutations des espaces/bâtiments situés au sein de la zone d'activités du "Coutré" par une animation et une gestion adaptée à la zone d'activités. L'objectif est de mobiliser les propriétaires des locaux inoccupés et des derniers terrains pour redynamiser les installations et les projets de nouvelles entreprises au sein de la zone d'activités. Des partenaires financiers pourront participer à ces actions. Référentiel territorial du Pacte Vert : 5. Préserver et développer des emplois de qualité 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces Maître d'ouvrage : CCLTG Coût estimatif : à déterminer	Calendrier prévisionnel : ☑ 2022 : définition du périmètre du DPU ☑ 2023 : réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) (art. L. 318-8-2 du Code de l'urbanisme) recueil des données/recherches des propriétaires/proposition de transactions ou conciliation par la CCLTG ☑ 2024 : Mise en place d'une stratégie et lancement d'actions sur les bâtiments ou terrains. Périmètre de la Zone d'Activités Economiques du Coutré à Lavit  Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CCLTG, EPFO, CAUE, CCI, CMA, CEREMA AD'OCC et bureau d'études. Partenariat financier : CCLTG, EPFO et entreprises privées

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Acquisitions foncières/ bâtiment. Nombre de bâtiments construits/occupés. Production en surface locaux d'activités.

Axe 1	Fiche action 1.3.
DEFINIR UNE NOUVELLE STRATEGIE FONCIERE POUR OFFRIR DES LOGEMENTS DIVERSIFIES, OPTIMISER LA ZONE D'ACTIVITES "LE COUTRE" ET MAITRISER LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DANS LE BOURG	Maîtriser et renforcer le pôle de santé par des activités commerciales Boulevard Jean Sabathé
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'implantation récente d'un Pôle de santé en cœur de ville sur le boulevard (transfert pharmacie et Maison de Santé Pluri professionnelle communautaire (MSP) a peu à peu impacté l'équilibre commercial du centre-bourg de Lavit. La dynamique commerciale s'est déplacée sur le boulevard Jean Sabathé et a ainsi créé une nouvelle centralité.	
Objectifs stratégiques	
Les flux commerciaux ont changé et le boulevard Jean Sabathé devient une centralité que la municipalité se doit de maîtriser pour conserver un équilibre relatif avec les derniers commerces encore implantés au sein du centre historique. La municipalité souhaite donc maîtriser le développement et l'urbanisation de l'enclave agricole existante entre le pôle de santé et le supermarché pour la réalisation d'un quartier mixte (habitat et activités) (cf. fiche action 1-1-4).	
DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.3.1. : Acquisition du foncier stratégique non bâti identifié ou recherche d'investisseurs pour la réalisation d'une opération d'habitat ou mixte (habitat/activités). Descriptif : Ce foncier non bâti (7 800 m²) attenant à la nouvelle centralité du bourg de Lavit doit être maîtrisée (acquise) par la collectivité afin d'accueillir un quartier mixte innovant et composant une extension urbaine "naturelle" au centre historique (densité, fonctions et accessibilité). Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 5. Préserver et développer des emplois de qualité 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces Maître d'ouvrage : Commune de Lavit-de-Lomagne, CCLTG et EPFO Coût estimatif : Etude de faisabilité (esquisse) : 12 K€ Plan de référence (40K€)	L'îlot agricole à maîtriser aux abords du Boulevard Sabathé  Calendrier prévisionnel : ☑ 2023 : étude de faisabilité-Plan de référence : définition d'un programme ☑ 2024 : négociation/ acquisition foncière ☑ 2025 : maîtrise d'œuvre (aménagement/viabilisation) Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, DDT, EPFO, CCI, bailleurs sociaux, bureaux d'études et architectes, PETR Partenariat financier : EPFO, Banque des Territoires/Région, opérateurs privés, bailleurs sociaux.

Projet 1.3.2. :

Initier une politique de rénovation urbaine le long du Boulevard Jean Sabathé

Descriptif :

Le foncier disponible le long du Boulevard Jean Sabathé est très stratégique. Après analyse du tissu urbain, il apparaît d'un enjeu majeur de maîtriser et d'inciter une ou plusieurs opérations de renouvellement urbain pour produire des opérations de logements de type urbain (maison de ville, logement collectif ou semi-collectif...) pouvant être accompagnés de locaux commerciaux. Les parcelles envisagées sont :

- La parcelle B269 (occupée par un hangar) est inscrite dans l'îlot agricole à acquérir : 2295 m²
- La parcelle B331 (occupée par un jardin) : 351 m²
- Les parcelles B 316, 317, 320, 321, 326, 717, 718 & 816) sont occupées par des hangars (entreprise le Terroir Lomagnol) et garages au sein d'espaces en jardin : 2 330 m²

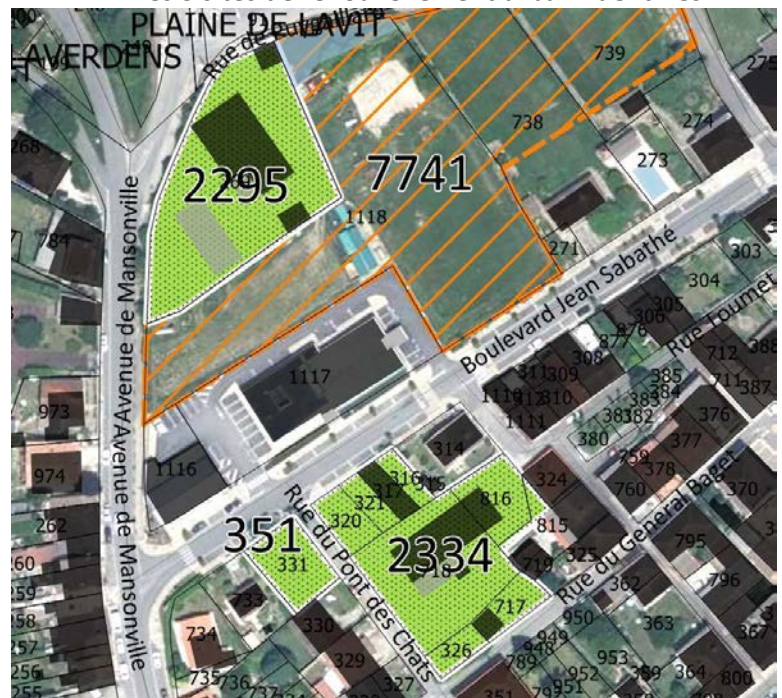
Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Maître d'ouvrage :

Commune de Lavit-de-Lomagne, CCLTG et EPFO

Les 3 sites de renouvellement urbain identifiés



Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- ☑ 2023 : étude de faisabilité-Plan de référence : définition d'un programme
- ☑ 2024 : négociation/acquisition foncière
- ☑ 2025 : maîtrise d'œuvre (aménagement/viabilisation)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, DDT, EPFO, CCI/CMA, bailleurs sociaux, bureaux d'études et architectes, PETR

Partenariat financier : Europe, EPFO, Département, Banque des territoires, Région, opérateurs privés, bailleurs sociaux

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Acquisitions foncières. Nombre de nouveaux logements. Production en surface de commerces-services.

Axe 2	Fiche action 2.1.
DYNAMISER, EMBELLIR ET VEGETALISER LE BOURG	Requalifier et végétaliser les espaces publics du bourg
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le bourg de Lavit (la bastide et ses faubourgs) s'est structuré avec de nombreux espaces publics intéressants pour le cadre de vie (entre autre la place de la Halle, les places secondaires, les ruelles et le Grand Parc). Le traitement des voies, places et placettes est fortement minéral, parfois dégradé ou vieillissant. La présence de la voiture a envahi l'espace public et les circulations rendent l'espace public insuffisamment sécurisant et convivial pour les piétons et les modes actifs.	
Objectifs stratégiques	
La commune souhaite améliorer et valoriser le cadre de vie, le patrimoine historique, la sécurité des usagers et lutter contre les îlots de chaleur par la promotion d'un urbanisme de qualité : en requalifiant la rue de la République, les places secondaires et l'accessibilité au Grand Parc pour donner une identité urbaine.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.1.1. :

Réaménagement de la rue de la République avec notamment un nouveau plan de circulation

Descriptif :

L'étude d'un plan des circulations au sein du bourg devra être menée pour hiérarchiser le réseau de voies (rôle dans l'irrigation du territoire), sécuriser les conditions de circulation autour des principaux pôles d'attraction (commerces-services ou équipement) et définir la cohérence de l'offre et de la demande en matière de stationnement.

En modifiant le sens de circulation de la rue de la République (passage de la totalité ou de portions en sens unique), l'emprise nécessaire pour les circulations motorisées se réduira en faveur des piétons et/ou des cycles.

Le type de zone apaisée à envisager pour la rue de la République est la zone 30 et/ou zone de rencontre (20 km/h).

Le niveau d'apaisement sera à définir par des études préalables (plan de référence...).

L'objectif sera d'atteindre un équilibre entre la circulation et la vie locale développant les usages de déplacements durables, de rencontres, de repos, de jeux, d'échanges.... Les liaisons douces se trouveront donc plus sécurisées et agréables dans le centre-bourg.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage :

Commune de Lavit-de-Lomagne

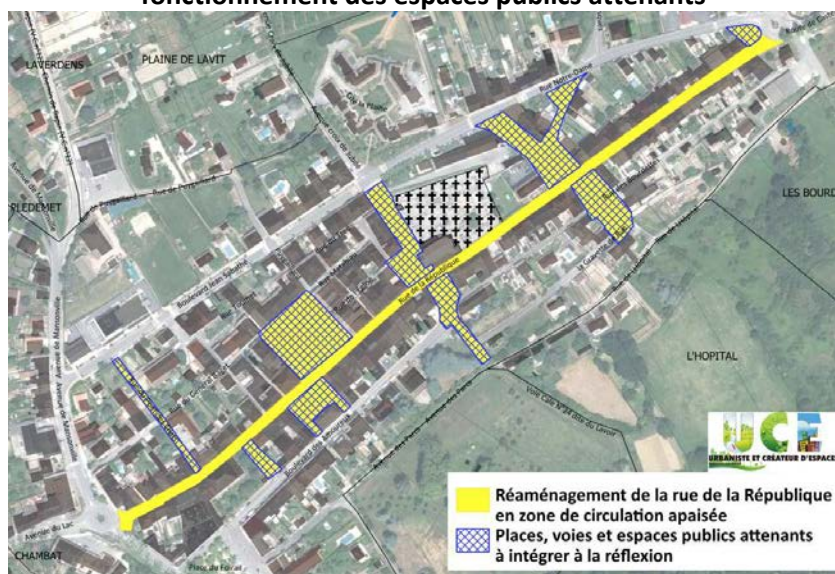
Coût estimatif :

A déterminer lors de la réalisation du Plan de référence

Gradation de l'apaisement- CEREMA



Aménagement de la rue de la République en intégrant le fonctionnement des espaces publics attenants



Calendrier prévisionnel :

- ☑ 2023 : Plan de référence (étude des mobilités et stationnement)
- ☑ 2025 : Aménagement léger /modification des sens de circulation
- ☑ 2027 : Maîtrise d'œuvre
- ☑ 2028 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCLTG, CAUE, Bureau d'études, urbanistes, architecte/paysagiste, Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités, CEREMA, PETR

Partenariat financier : Etat, Région (sous réserve de 2 projets maximum concernant l'aménagement d'espaces publics jusqu'à 2024), Département, ADEME, Agence de l'eau

Projet 2.1.2. :

Requalification et végétalisation des places secondaires

Descriptif : L'aménagement actuel des places secondaires du bourg de Lavit est trop minéral et souvent dégradé.

Les effets pervers de l'imperméabilisation des sols (eaux de ruissellement polluées, augmentation des pics de crue, nappes phréatiques appauvries, biodiversité menacée, îlot de chaleur, etc...) sont à combattre pour améliorer le cadre de vie des Lavitois.

Afin de lutter contre ces effets, des solutions existent pour combattre ce phénomène, à commencer par la végétalisation des espaces minéralisés au sein du centre bourg (aires végétales, plantation d'arbres, dalles ou pavés perméables, béton ou enrobés drainants, noues de stockage...). La qualité des espaces publics pourra s'en trouver fortement améliorée notamment par le confort et la convivialité des liaisons douces.

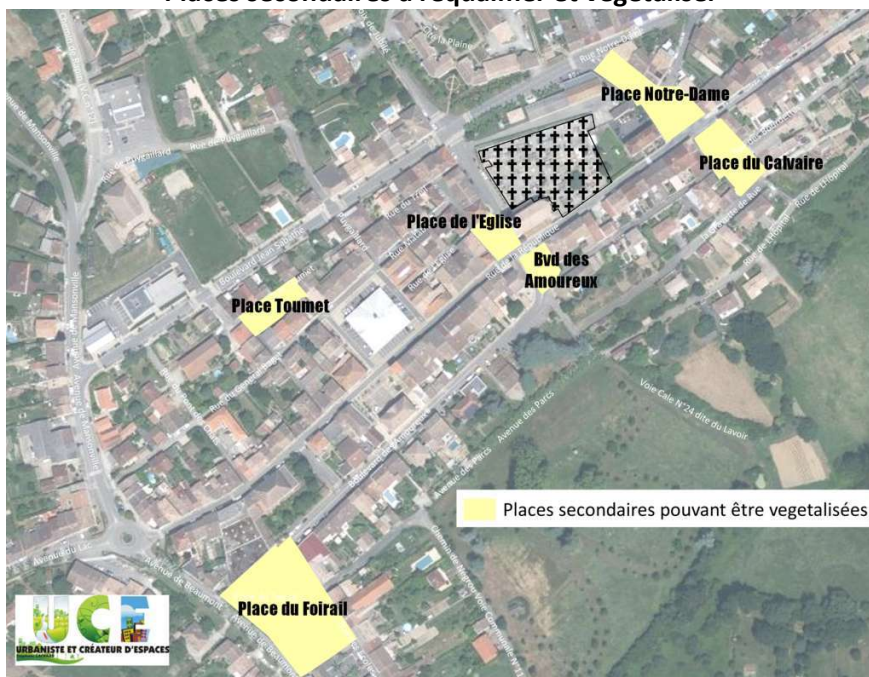
L'objectif du réaménagement de ces espaces publics :

- Proposer des espaces verts, des îlots de fraîcheur, pour tous types d'usages afin d'attirer des populations différentes dans un cadre de vie mixte et qualitatif.
- Valoriser un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Places secondaires à requalifier et végétaliser



Maître d'ouvrage : Commune de Lavit-de-Lomagne

Coût estimatif : A déterminer

Calendrier prévisionnel :

- ☒ 2023 : Plan de référence (étude des mobilités et stationnement)- étude pluviale/hydrologique
- ☒ 2025-2027 : Maîtrise d'œuvre (Place Toumet en 2025)
- ☒ 2028 : lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, Bureau d'études, urbanistes, architecte/paysagiste, Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités, CEREMA, PETR, CCLTG

Partenariat financier : Europe, Etat, Région (sous réserve de 2 projets maximum concernant l'aménagement d'espaces publics jusqu'à 2024), Département, ADEME, Agence de l'eau, Banque des Territoires

Projet 2.1.3. :

Améliorer le confort et sécuriser l'accessibilité au Grand Parc

Descriptif : Ce parc public (3,3 ha) est planté de grands arbres (Séquoïas) et présente de faibles aménagements piétons confortables en son sein et à ses abords. Des aménagements sécurisant les piétons (ralentir les véhicules...) devront être réalisés Avenue des Parcs et Chemin de Négrau.

Des cheminements piétons pourront être aménagés à travers le parc pour le rendre plus accessible et confortable aux Lavitois à toutes saisons et ainsi développer une fonction de loisirs.

Un projet d'aménagement a été étudié en 2002 et sera à réactualiser (arboretum et théâtre de verdure).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Maître d'ouvrage :

Commune de Lavit-de-Lomagne

Coût estimatif : Sécurisation de l'Avenue des Parcs et Chemin de Négrau (25 K€)

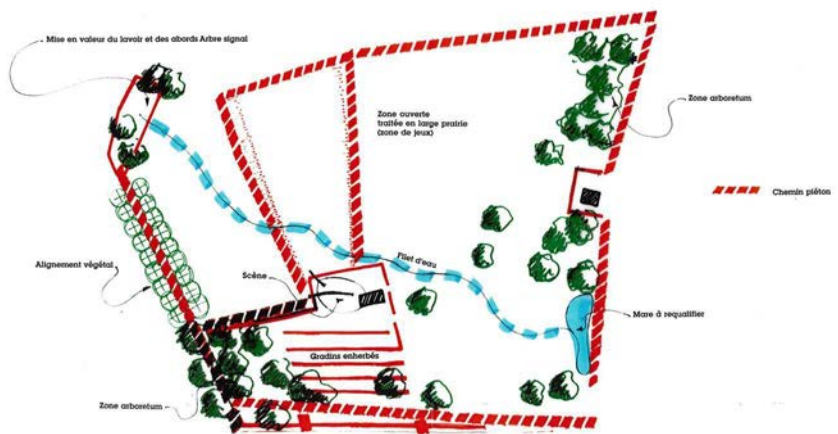
Calendrier prévisionnel :

- ☑ 2024 : Sécurisation de l'Avenue des Parcs et Chemin de Négrau (25 K€)
- ☑ 2025 : Actualisation de l'étude d'aménagement

Aménagement du Grand Parc améliorant le confort et l'accessibilité



Plan de l'aménagement du Grand Parc réalisé en 2002- CAUE



Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, Bureau d'études et architecte/paysagiste, PETR, CCLTG

Partenariat financier : Etat, Région, Département, ADEME, Agence de l'eau

Projet 2.1.4. :

Retrouver la place de l'eau au sein du bourg pour une meilleure gestion des eaux pluviales, lutter contre les îlots de chaleur et rendre les espaces publics plus conviviaux et ludiques

Descriptif : Il existait d'anciennes mares au sein du bourg qui ont disparu au fil du temps. Le cadastre Napoléonien en fait référence et en répertorie une dizaine.

Celles-ci ont probablement été comblées ou busées.

En requalifiant les espaces publics du bourg (et notamment les places secondaires), ce patrimoine naturel et historique pourrait être remis à jour par des aménagements pouvant être innovants évoquant l'eau.

L'eau semble très présente au sein du bourg et l'imperméabilisation excessive du bourg a provoqué des ruissellements et des désagréments dans certaines parties de Lavit. Après étude hydrologique du bourg, des aménagements pourront participer à maîtriser ces ruissellements/écoulements "naturels" tout en valorisant, animant et rafraîchissant ses espaces publics.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Maître d'ouvrage : Commune de Lavit-de-Lomagne

Coût estimatif : A déterminer

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, Bureau d'études, urbanistes, architecte/paysagiste, Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités, CEREMA, CCLTG, PETR

Partenariat financier : Europe, Etat, Région Département, ADEME, Agence de l'eau, Banque des Territoires

Les espaces publics et les anciennes mares



Extrait du Cadastre Napoléonien



Une fontaine existe à proximité d'une ancienne mare à l'entrée Est de Lavit



Exemple d'aménagements collectant les eaux de ruissellements : jardin de pluie, noue minérale ou végétale

Calendrier prévisionnel :

- ☑ 2023 : Plan de référence (étude des mobilités et stationnement)- étude pluviale/hydrologique
- ☑ 2025-2027 : Maîtrise d'œuvre (Place Toumet en 2025)
- ☑ 2028 : lancement des travaux

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Linéaire de cheminements doux sécurisés et confortables. Surface de plantations. Nombre de places de stationnement conservées.

Axe 2	Fiche action 2.2.
DYNAMISER, EMBELLIR ET VEGETALISER LE BOURG	Mettre en valeur et dynamiser la complémentarité des 2 centralités (place de la Halle et boulevard Sabathé)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le bourg de Lavit s'est structuré autour de son cœur marchand historique composé de ses arcades et de la halle. Cette centralité était dynamique jusqu'à l'implantation récente d'un Pôle de santé sur le boulevard Sabathé (transfert pharmacie et Maison de Santé Pluri professionnelle communautaire) créant une nouvelle centralité. Cette nouvelle implantation a coïncidé avec le départ de quelques commerces et de services du centre historique.	
Objectifs stratégiques	
La dynamique commerciale s'est déplacée sur le boulevard Sabathé et ainsi a créé une nouvelle centralité qui profite des flux des circulations locales et de transit. Le centre historique quant à lui semble souffrir. L'objectif de la commune est de lancer diverses actions visant à redynamiser le centre historique.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.2.1. : Développement du marché et des fêtes communales Descriptif : Historiquement le bourg routier et commerçant s'est développé rapidement en un centre de marchés et de foires, notamment aux bestiaux. En s'appuyant sur le marché (vendredi matin) et les fêtes communales (le marché gourmand, la Translomagnole, la foire du 8 mai et la fête de la noisette), la commune souhaite développer des rendez-vous de convivialité pour animer son bourg et notamment la place de la Halle et ainsi renforcer la vie sociale et économique Lavitoise. Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 5. Préserver et développer des emplois de qualité 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces Maître d'ouvrage : Commune de Lavit-de-Lomagne Coût estimatif : A déterminer Calendrier prévisionnel : ☒ 2023 : animations/actions en lien avec le marché Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CCLTG, Associations communales, Office de tourisme, CCI, CMA, Association des commerçants-artisans : Vis ta Lomagne, PETR Partenariat financier : CCLTG, Département, professionnels	  

Projet 2.2.2. :

Inciter à l'implantation d'activités conviviales sur la Place de la Halle

Descriptif : En complément de la veille foncière (1.1.1), la commune souhaite inciter l'implantation d'activités publiques ou privées sur la place de la halle. Plusieurs pistes pourront être étudiées afin de renforcer la vie sociale et générer des flux de clientèle au sein du centre historique :

- installation de services publics dans un local (vacant ou récemment transformé) de la place
- analyser et améliorer la connaissance de la faisabilité (technique, financière...) foncière/immobilière des îlots et locaux identifiés
- recherche dynamique de commerçant/artisans pouvant tenir une activité (ex : café, brasserie, magasin de producteurs...) animant la place
- réfléchir à la mise en place d'une méthodologie, aide/dotation pour l'implantation d'une activité au sein du centre historique.

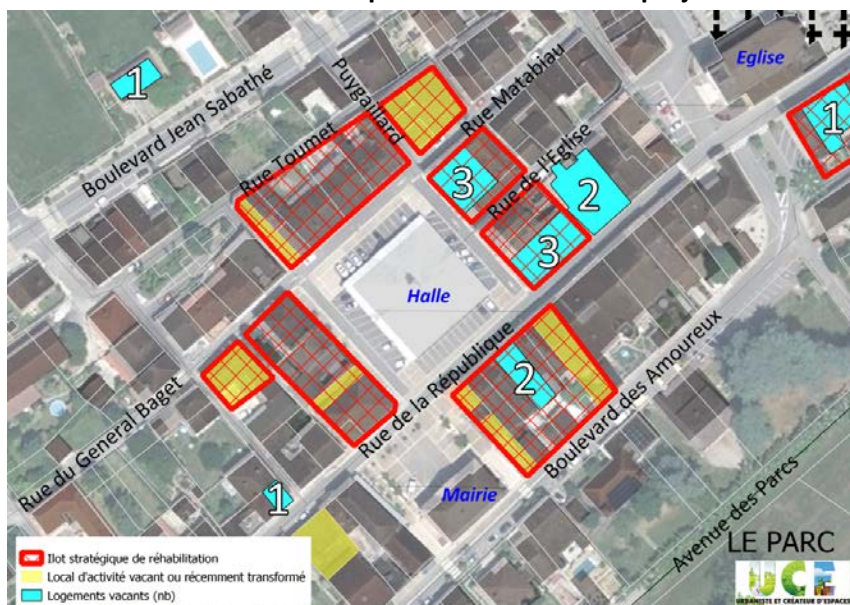
Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 5. Préserver et développer des emplois de qualité
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Maître d'ouvrage :

Commune de Lavit-de-Lomagne et/ou CCLTG

Les différents sites pouvant accueillir des projets



Coût estimatif : A déterminer

Calendrier prévisionnel :

- ☑ 2022 : étude pré-opérationnelle (définition du foncier stratégique)- définition d'un DPU
- ☑ 2023 : recueil des données/suivi des transactions par la CCLTG- Convention pré-opérationnelle avec l'EPFO
- ☑ 2023 : Mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité pour exercer le droit de préemption sur les fonds de commerces, artisanal et les baux commerciaux (le vendeur doit informer la commune en lui adressant une déclaration préalable de cession)
- ☑ 2024 : Mise en place d'une stratégie et lancement d'actions sur les bâtiments ou terrains.
- ☑ 2024 : négociation/ acquisition foncière

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : EPFO, PETR, Associations communales, CCI, CMA, Association des commerçants-artisans, Bureau d'études et architecte/paysagiste

Partenariat financier : EPFO, commune, CCLTG, Europe, Etat, Région, Département, PETR, Banque des Territoires

Projet 2.2.3. :

Valoriser une liaison piétonne entre le boulevard et la Halle par le réaménagement de la Place Toumet

Descriptif : La place Toumet (720 m²) présente un état et une qualité assez faible. Son réaménagement semble nécessaire pour traiter différents points :

- l'encombrement de la place par le stationnement des voitures
- une dégradation de la voirie et des aménagements
- un écoulement pluvial de plus en plus problématique (lié à la fonctionnalité de l'ancienne mare aujourd'hui comblée)
- une liaison conviviale et piétonne à créer entre le boulevard Sabathé et la place de la Halle.

La création d'une liaison douce agréable entre le boulevard Sabathé et la Place de la Halle, participera au renforcement des 2 centralités. Ce réaménagement devrait intégrer la thématique de l'eau.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Maître d'ouvrage :

Commune de Lavit-de-Lomagne

Coût estimatif : 90 K€ minimum pour le réaménagement de la place et la rue du Toumet sans intégrer la thématique de l'eau (qui demande des études complémentaires).

Calendrier prévisionnel :

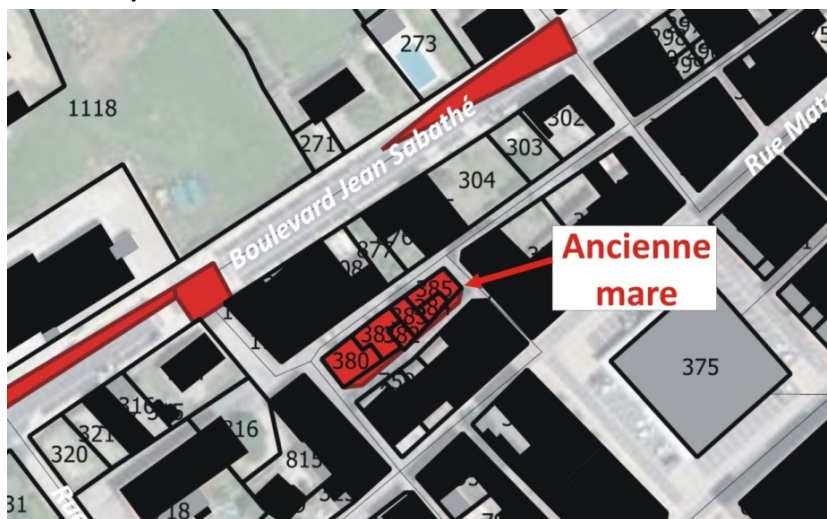
- ☑ 2023 : Etude Plan de référence
- ☑ 2024 : Etude sur le traitement pluvial (réseaux, ancienne mare, hydrologie...)
- ☑ 2025 : Maîtrise d'œuvre



Aménagement de la place Toumet- Les liaisons existantes



La place Toumet et la localisation de l'ancienne mare



Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, CCLTG, Département, Bureau d'études et architecte/paysagiste, PETR

Partenariat financier : Etat, Région, Département, Agence de l'eau, ADEME

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Fréquentation du marché et des fêtes communales. Surfaces de commerces ou services ouvertes place de la Halle. Linéaire de cheminements doux sécurisés et confortables. Surface de plantations.

Axe 2	Fiche action 2.3.
DYNAMISER, EMBELLIR ET VEGETALISER LE BOURG	Poursuivre la valorisation des immeubles et du patrimoine du bourg
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le bourg de Lavit présente un patrimoine bâti/urbain historique de valeur mais qui doit être protégé et valoriser afin de pouvoir le transmettre aux générations futures mais également pour être attractive au niveau touristique.	
Objectifs stratégiques	
Les secteurs stratégiques au sein du bourg concernent la bastide et son parc. Il convient aujourd'hui de valoriser l'espace emblématique de la halle pour le préserver et le rendre plus attractif. Le Grand Parc présente 2 édifices de l'histoire Lavitoise qui doivent être restaurés.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.3.1. : Poursuivre le dispositif opération façades Descriptif : Le dispositif opération façades est en cours au sein de la CCLTG. Il permet l'aide et l'accompagnement au ravalement des façades sur des linéaires de voies prédéfinis pour les particuliers. A Lavit, les façades bordant la place de la Halle et des rues stratégiques sont concernées. Ce dispositif incite à valoriser l'espace urbain tout en entretenant et protégeant les murs extérieurs des constructions anciennes. <i>Référentiel territorial du Pacte Vert :</i> 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces	Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise Coût estimatif : Dispositif et budget sont en cours de révision. Calendrier prévisionnel : ☒ 2023 : poursuite du programme façades à Lavit Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Architectes, opérateur OPAH, CAUE, UDAP Partenariat financier : CCLTG, Commune de Lavit

Projet 2.3.2. :

Aménagement du chalet dans le Grand Parc et restauration du lavoir

Descriptif : Au sein du Grand Parc, 2 édifices historiques se sont peu à peu dégradés. Ils sont liés à l'histoire et au patrimoine de Lavit et de son parc. Il convient aujourd'hui d'intervenir sur ces constructions pour les sauvegarder et leur donner éventuellement un usage (ERP ?) comme le chalet.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

5. Préserver et développer des emplois de qualité

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Maître d'ouvrage :

Commune de Lavit-de-Lomagne

Calendrier prévisionnel :

- ☑ 2024 : Restauration du lavoir par le lycée professionnel des métiers du bâtiment de Beaumont de Lomagne
- ☑ 2025 : Définition de l'usage futur du chalet

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, associations intéressées pour la réutilisation du chalet, CCLTG, PETR architecte/paysagiste

Partenariat financier : Europe, Etat, Région Département, CCLTG, ADEME, Agence de l'Eau,

Le chalet du Grand Parc



Coût estimatif : 21 K€ pour les aménagements intérieurs (menuiseries, éclairage, etc..) et 25 k€ pour des aménagements extérieurs (petite terrasse bois, treille, etc..).

Le lavoir du Grand Parc



Coût estimatif : A déterminer

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Travaux réalisés.

Axe 2	Fiche action 2.4.
DYNAMISER, EMBELLIR ET VEGETALISER LE BOURG	Réaménager les entrées de ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le bourg de Lavit est traversé par de nombreuses voies importantes. Ces voies présentent une qualité d'aménagement très variable en matière de sécurité, de confort et de paysage pour tous les usagers.	
Objectifs stratégiques	
La qualité paysagère des voies entrant dans le bourg est majoritairement à améliorer. La gestion du stationnement, des vitesses et le développement des mobilités actives sont à intégrer dans les projets de requalification des voies principales (Avenue de Beaumont, Route d'Asques, rue Notre-Dame et Avenue Croix de Jubilé...).	
DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.4.3. : Réaménagement de la rue Notre-Dame Descriptif : La rue Notre-Dame, d'environ 360 mètres, est devenue une voie de transit et de desserte de nombreux équipements en continuité du boulevard Sabathé. Elle est une entrée de ville qui présente une faible qualité. Cette voie (RD15) semble plus fréquentée que la rue historique de la République. Cette voie à double sens présente un gabarit peu uniforme avec des portions étroites et parfois plus larges. Elle ne présente aucune continuité aux circulations douces. Le réaménagement de cette voie doit permettre de : - Ralentir les véhicules - Valoriser l'image et l'attractivité de la commune par la mise en valeur des anciennes mares notamment (projet 1.2.4)... - Accompagner la mise en sécurité des déplacements doux - Créer du stationnement - Visualiser en un clin d'œil les informations clefs (stationnement, jour de marché, événements...) - Améliorer l'éclairage public. Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces	SEQUENCES DE LA RUE NOTRE-DAME (Entree de ville Est)  Maître d'ouvrage : Commune de Lavit-de-Lomagne Coût estimatif : A déterminer par le plan de Référence Calendrier prévisionnel : ☒ 2023 : Plan de référence (étude des mobilités et stationnement)- étude pluviale/hydrologique ☒ 2025-2027 : Maîtrise d'œuvre (Place Toumet en 2025) ☒ 2028 : lancement des travaux Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, Département, CCLTG, urbaniste, entreprise VRD, paysagiste, SDE, PETR Partenariat financier : Etat, Région (sous réserve de 2 projets maximum concernant l'aménagement d'espaces publics jusqu'à 2024), Département, SDE

Projet 2.4.4. :

Réaménagement de l'Avenue Croix de Jubilé

Descriptif : Ancienne voie rurale secondaire d'environ 600 mètres, l'avenue Croix de Jubilé est devenue une voie d'accès pour de nombreuses habitations construites depuis les années 60 au Nord du cœur de ville de Lavit.

Bien que fréquentée majoritairement par les voitures des riverains, cette voie à double sens est très étroite et ne laisse pas de place aux circulations douces. Le réaménagement de cette voie doit permettre de :

- créer des circulations douces du secteur résidentiel vers le centre-ville
- gérer les eaux pluviales stagnant ou débordant des fossés en période de pluie.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Maître d'ouvrage :

Commune de Lavit-de-Lomagne

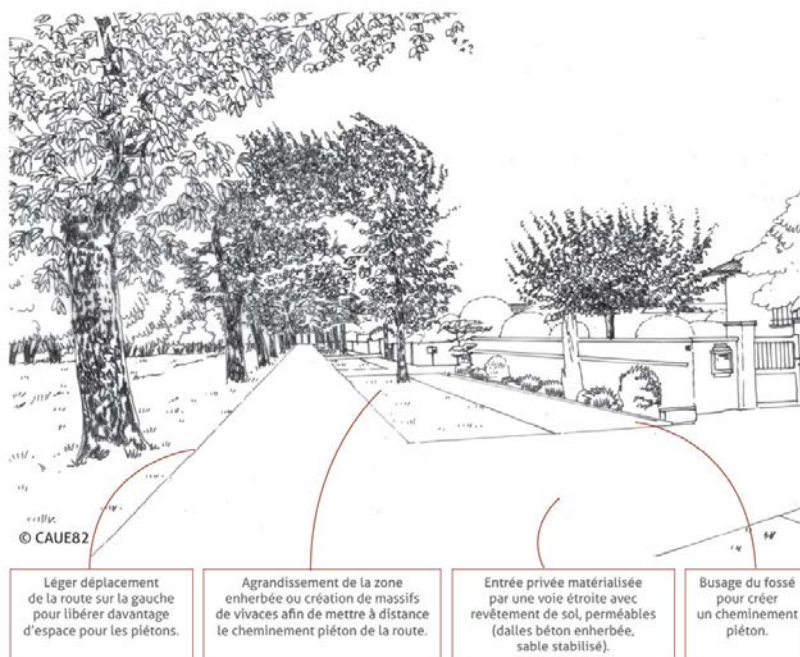
Coût estimatif : 183 K€

Calendrier prévisionnel :

☒ 2024 : Maîtrise d'œuvre- Travaux

Schéma réalisé par le CAUE

Proposition d'aménagement



Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, Département, CCLTG, entreprise VRD, paysagiste, PETR

Partenariat financier : Europe, Etat, Région (sous réserve de 2 projets maximum concernant l'aménagement d'espaces publics jusqu'à 2024), Département, Agence de l'Eau

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Travaux réalisés. Linéaire de liaison douce créé. Gestion des eaux pluviales. Plantations réalisées.

Axe 2	Fiche action 2.5.
DYNAMISER, EMBELLIR ET VEGETALISER LE BOURG	Poursuivre l'aménagement du camping
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le camping municipal est aménagé de 16 emplacements et de 3 mobiles-home vieillissants. Les camping-cars sont autorisés.	
Objectifs stratégiques	
La Communauté de commune de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise a lancé un schéma de développement économique et touristique. La commune de Lavit est un peu à l'écart des principaux sites touristiques. Toutefois, la CCLTG souhaite mailler son territoire de campings de qualité. Aujourd'hui la commune de Lavit modernise peu à peu ses installations.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.5.1. : Réaménagement du camping municipal et de l'aire de camping-cars (signalétique, plantations d'arbres, équipement électrique...) Descriptif : Le camping municipal (7 000 m²) fait l'objet de travaux d'amélioration, par la pose d'une signalétique pour les camping-cars, de mise aux normes électriques et de remplacement de mobile-home. Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i> <i>6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces</i> Maître d'ouvrage : Commune de Lavit-de-Lomagne Coût estimatif : à déterminer Calendrier prévisionnel : ☒ 2023 : Mise aux normes électriques du camping ☒ 2024 : Remplacement du 1^{er} mobile-home	Le site du camping municipal "Bertranon"  Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CCLTG, office de tourisme, Département, paysagiste, PETR Partenariat financier : Europe, Etat, Département

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION
Emplacements de camping-car réalisés. Fréquentation/occupation du camping.

Axe 3

AMELIORER L'OFFRE EN SERVICES PUBLICS

Fiche action 3.1.
Relier les principaux équipements par des liaisons actives

PRESENTATION DE L'ACTION

	Contexte
--	----------

La présence de la voiture a envahi l'espace public et les circulations rendent l'espace public insuffisamment sécurisant et convivial pour les piétons et les modes actifs.

Objectifs stratégiques

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

	DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1. :
Définir/compléter un maillage de
mobilités actives au sein du bourg

Descriptif : Plusieurs cheminements doux sont envisagés pour relier les quartiers au centre-bourg ou pour sécuriser les parcours vers les principaux équipements publics.

2. S'adapter à l'urgence climatique
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Commune de Lavit-de-Lomagne et CCLTG

183 K€ - Avenue de Croix Jubilé
A déterminer pour les autres aménagements

- ☑ 2023 : Maîtrise d'œuvre Avenue Croix de Jubilé
- ☑ 2024 : réalisation des travaux
- ☑ 2026 : Réalisation de la liaison bourg-espace omnisports

-- Principe de liaisons douces à créer ou améliorer pour définir un maillage au sein du bourg

URC
URBANISTE ET CRÉATEUR D'ESPACE

Partenariat technique : CAUE, Bureau d'études et architecte/paysagiste, PETR, CCLTG, Département

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 84

Projet 3.1.2. :

Ouvrir le pôle scolaire au Grand Parc

Descriptif : Situé au pied du pôle scolaire, l'aménagement des abords doit permettre aux enfants de rejoindre le Grand Parc facilement et en toute sécurité (chemin de Negrau en zone 30).

En complément de la sécurisation du chemin de Negrau, une liaison piétonne de 117 mètres entre la cour de l'école maternelle et le Grand Parc devra être aménagée.

Elle facilitera l'accès au Grand Parc par les scolaires (école maternelle et primaire).

Le Grand Parc pourra être mieux utilisé notamment dans un but pédagogique et sportif.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Maître d'ouvrage :

Commune de Lavit-de-Lomagne et CCLTG

Coût estimatif : 25 K€

Calendrier prévisionnel :

☒ 2024 : Maîtrise d'œuvre

☒ 2025 : Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Enseignants, CAUE, Bureau d'études et architecte/paysagiste, PETR

Partenariat financier : Etat, Région (sous réserve de 2 projets maximum concernant l'aménagement d'espaces publics jusqu'à 2024), Département

Aménagement d'une liaison école-Grand Parc



Accès existant à l'école

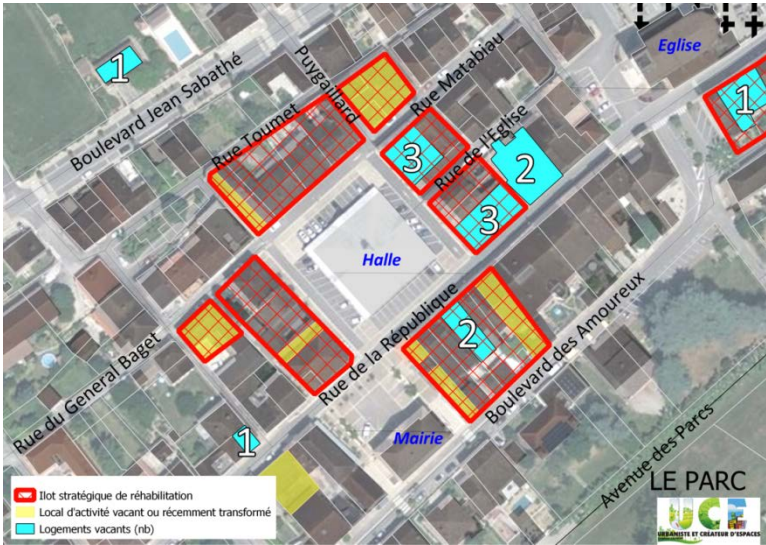


Chemin de Negrau



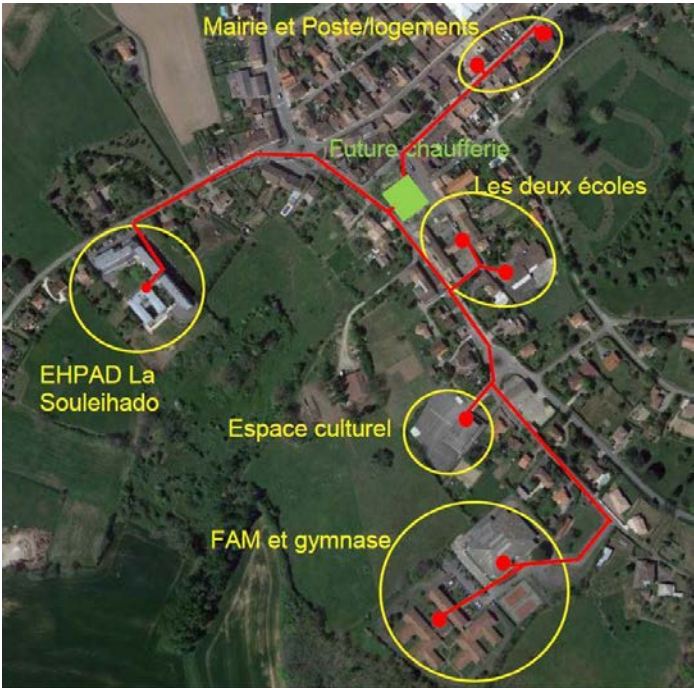
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Linéaire de cheminements doux sécurisés et confortables. Diminution de la vitesse Chemin de Negrau. Fréquentation du parc par les scolaires.

Axe 3	Fiche action 3.2.
AMELIORER L'OFFRE EN SERVICES PUBLICS	Regrouper des locaux associatifs à proximité de la halle
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La croissance démographique et le dynamisme associatif (27 associations) doivent être accompagnés par un développement d'équipements et de services. L'offre d'équipements administratifs, de santé, culturels, de loisirs et sportifs est très importante. Toutefois, elle est de moins en moins présente au sein du centre bourg.	
Objectifs stratégiques	
La municipalité souhaite dynamiser son centre-ville et son territoire par la conservation et le renforcement d'équipements générateurs de flux qui stimulent la fréquentation du centre-ville et améliore le cadre de vie. L'objectif est créer une synergie équipement/commerces au sein du bourg. En regroupant des services publics et éventuellement de nouveaux services aux abords de la halle, le centre ville sera redynamisé.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 3.2.1. : Réaffecter un ou des bâtiments inoccupés de la place de la Halle par des activités associatives, culturelles, tiers-lieu..... Descriptif : En complément des projets 2.2.2 et 3.3.2, la commune de Lavit pourrait intervenir directement (acquisition) sur des bâtiments vacants autour ou à proximité immédiate de la place pour regrouper des activités publiques. Certains activités publiques sont aujourd'hui dispersées au sein du bourg. En regroupant quelques services publics existants au sein d'un seul bâtiment aux abords de la place : - la commune réduirait les coûts d'entretien et de gestion de plusieurs bâtiments - la commune dynamiserait la place de la Halle qui redeviendrait le centre de la vie sociale lavitoise. Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 5. Préserver et développer des emplois de qualité, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces Maître d'ouvrage : Commune de Lavit-de-Lomagne et/ou CCLTG Coût estimatif : La vente d'un ou plusieurs biens immobiliers communaux pourrait aider à financer (en totalité ou en partie) l'acquisition et les travaux d'un bâtiment de la place.	Le développement d'un tiers-lieu est également envisagé afin qu'un lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile et de l'entreprise. Ce lieu pourrait créer de l'animation et du lien social en permettant : - aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile et dans le même confort, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés que l'entreprise. - de croiser des mondes qui ne se seraient pas rencontrés par ailleurs, de favoriser des échanges grâce aux animations et événements mis en place. - du faire ensemble. Les différents sites pouvant accueillir des projets  Calendrier prévisionnel : ☑ 2023 : recueil des données/suivi des transactions par la CCLTG (périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité)- Convention pré-opérationnelle avec l'EPFO autour de la halle ☑ 2024 : Etude sur la remise en état de la maison des solidarités et de l'ancien office de tourisme (vente ou non) ☑ 2024 : Mise en place d'une stratégie et lancement d'actions sur un bâtiment attenant à la place. ☑ 2024 : négociation/ acquisition foncière du bâtiment Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : EPFO, Associations communales, CAUE, Bureau d'études et architecte/paysagiste, PETR Partenariat financier : Europe, Etat, Région, Département EPFO

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Surface d'équipement ouvert. Fréquentation des équipements.

Axe 3	Fiche action 3.3.
AMELIORER L'OFFRE EN SERVICES PUBLICS	Améliorer l'offre et le fonctionnement des équipements publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La croissance démographique et le dynamisme associatif (27 associations) doivent être accompagnés par un développement d'équipements et de services. L'offre d'équipements administratifs, de santé, culturels, de loisirs et sportifs est très importante. Toutefois, certaines améliorations et modernisations sont à apporter pour certains d'entre eux. Ces évolutions s'avèrent aujourd'hui nécessaires pour conserver une bonne qualité de vie.	
Objectifs stratégiques	
La municipalité souhaite dynamiser son centre-ville et son territoire par la conservation et le renforcement d'équipements générateurs de flux qui stimulent la fréquentation du centre-ville et améliore le cadre de vie. L'objectif est créer une synergie équipement/commerces incitant la création d'emplois et le développement d'initiatives locales au sein du bourg. En complément des ces actions, la commune envisage la réalisation/amélioration de l'offre en matière de sport et de santé aux Lavitois. Le fonctionnement des équipements et la gestion de l'énergie doivent également être améliorées pour des raisons environnementales et de finances publiques.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 3.3.1. : Réalisation de travaux d'isolation et autres (création d'un réseau chaleur) pour les bâtiments publics (et l'éclairage public) afin de réaliser des économies d'énergie Descriptif : La commune de Lavit-de-Lomagne a initié une étude d'opportunité chaleur renouvelable (granulés bois : 1 550 MWh par an) pour différents bâtiments communaux (la mairie, la Poste, les écoles maternelle et primaire et les habitations riveraines du réseau). Les équipements actuels vieillissants pourraient être remplacés par des solutions renouvelables. La production de chaleur pour certains bâtiments pourrait être mutualisée. Le site de la chaufferie n'a pas encore été trouvé. La 2^{ème} tranche du remplacement en ampoules leds (60% de l'éclairage) a été réalisée pour l'éclairage public. Cette action doit être poursuivie. La salle omnisports doit faire l'objet de travaux d'isolation, de désamiantage et de pose de panneaux photovoltaïques. L'école élémentaire est composée de plusieurs vieux bâtiments très peu performants énergétiquement et en mauvais état. Des travaux de rénovation énergétique sont prévus sur les biens communaux afin de réaliser des économies d'énergie (isolation thermique). Référentiel territorial du Pacte Vert : 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants	Maître d'ouvrage : Commune de Lavit-de-Lomagne  <i>Schéma d'implantation du réseau de chaleur potentiel de Lavit-de-Lomagne</i> Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : bureau d'études énergie, CAUE, filière d'approvisionnement bois (granulé ou déchiqueté), SDE, Quercy Energie, PETR, CCLTG Partenariat financier : Europe, Etat, Région, Département, ADEME, société de production/fourniture d'énergie, Coût estimatif : A déterminer Calendrier prévisionnel : ☒ 2023 : Lancement de l'étude de faisabilité du réseau chaleur ☒ 2023 : Lancement de la 3^{ème} tranche du remplacement de l'éclairage public ☒ 2024 : 4^{ème} tranche du remplacement de l'éclairage/ Etude de désamiantage, isolation de la salle des sports et pose de panneaux photovoltaïques/ Etude isolation école élémentaire

Projet 3.3.2. :

Améliorer la gestion des salles et des bâtiments publics réservés aux associations

Descriptif : La commune dispose de nombreux bâtiments ou salles au sein du bourg. La gestion de ces salles est à interroger pour différentes raisons :

- l'entretien et la gestion de ces bâtiments pèsent sur les finances publiques d'autant que des travaux importants sont à réaliser sur 2 bâtiments.
- la dilution des salles dans le bourg ne permet pas la redynamisation des secteurs stratégiques (place de la Halle...) du bourg.

La commune de Lavit doit mieux organiser et optimiser l'occupation des bâtiments communaux.

Une stratégie est envisagée en regroupant les activités associatives et culturelles (tiers-lieu...) autour de la place de la Halle dans un ou des bâtiments inoccupés ou qui se libéreraient (cf projet 2.2.2 & 3.2.1).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Maître d'ouvrage :

Commune de Lavit-de-Lomagne et CCLTG

Coût estimatif :

600 K€ pour l'ancien office de tourisme

364 K€ pour la maison des solidarités

Calendrier prévisionnel :

- ☑ 2023 : Travaux d'aménagement de la maison familiale
- ☑ 2023 : recueil des données/suivi des transactions par la CCLTG (périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité)- Convention pré-opérationnelle avec l'EPFO autour de la halle
- ☑ 2024 : Etude sur la remise en état de la maison des solidarités et de l'ancien office de tourisme
- ☑ 2024 : Mise en place d'une stratégie et lancement d'actions sur les bâtiments ou terrains.
- ☑ 2024 : négociation/ acquisition foncière

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, architecte, opérateur OPAH, PETR

Partenariat financier : Europe, Région, Département, bailleurs sociaux

ANCIEN OFFICE DE TOURISME
Références cadastrales : B 589 - surface : 397m²
2, boulevard des Amoureux
82120 LAVIT DE LOMAGNE



MAISON DES SERVICES
Références cadastrales : B 420 - surface : 217m²
57, rue de la République
82120 LAVIT DE LOMAGNE



Projet 3.3.3. :

Réparation et entretien des canalisations des eaux usées et de la station d'épuration

Descriptif : La police de l'eau a indiqué à la commune que la station d'épuration était surchargée par des eaux parasites. Une canalisation de 1910 mètres longeant le Rieutord devenue complètement poreuse doit être remplacée.

La station d'épuration (lagunage naturel) doit quant à elle être légèrement reprise et les lagunes curées.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage :

Commune de Lavit-de-Lomagne

Coût estimatif :

369 K€ pour le remplacement de la canalisation

A déterminer pour le curage de la lagune

Calendrier prévisionnel :

- ☒ 2023 : Travaux de remplacement de la canalisation
- ☒ 2023 : Curage des lagunes

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études, DDT, Agence de l'Eau, PETR

Partenariat financier : Etat, Agence de l'eau

La canalisation des eaux usées devant être remplacée



Site de la station d'épuration au Barradis



Projet 3.3.4. : Sécuriser le bourg des incivilités par la mise en place de vidéo-protection Descriptif : La commune a mis en place un système de vidéo protection (15 caméras) au sein du bourg pour protéger certains espaces et bâtiments publics (11). D'autres dispositifs de vidéo protection (3) doivent être posés. <i>Référentiel territorial du Pacte Vert :</i> 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants	Maître d'ouvrage : Commune de Lavit-de-Lomagne Coût estimatif : 93 K€ Calendrier prévisionnel : ☒ 2023 : Pose des caméras au sein du bourg Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Gendarmerie, PETR Partenariat financier : Etat, département
Projet 3.3.5. : Réaménagement des cours d'école Descriptif : La cour d'école élémentaire est très minérale induisant de fortes chaleurs en été. Un réaménagement de ces espaces extérieurs est envisagé pour le rendre plus ludique, végétalisé et frais (type cours oasis). <i>Référentiel territorial du Pacte Vert :</i> 2. S'adapter à l'urgence climatique 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants Maître d'ouvrage : Commune de Lavit-de-Lomagne Coût estimatif : 40 K€ pour l'étude de 5 cours d'écoles (dont celles de Beaumont) 80-180 €/m² de travaux pour l'école élémentaire	Les cours de l'école élémentaire  Calendrier prévisionnel : ☒ 2023 : lancement des études ☒ 2024 : maîtrise d'œuvre Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, CEREMA, architectes, PETR, CCLTG, ADEME Partenariat financier : Etat, Département, Agence de l'Eau, Banque des Territoires

Projet 3.3.6. :

Réalisation des travaux à la piscine et de solutions intermédiaires pour garantir le service à la population

Descriptif : La piscine de l'APIM (au Barradis) est un équipement qui profite à l'ensemble du bassin de vie (écoles, particuliers, clubs...). Celle-ci est équipée de 2 bassins :

- un bassin d'apprentissage de 12,5 x 12,5 m - profondeur de 0,70 à 1,30 m,
- un bassin de nage de 25 x 12,5 m, (profond de 1,40 à 3,90 m) découverts en été mais couverts de septembre à juin.

La machinerie, la coque, les vestiaires, l'ouverture du toit de cette installation sont à réparer ou à reprendre.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Maître d'ouvrage :

Commune de Lavit-de-Lomagne & APIM

Coût estimatif :

2 800 K€ pour réparer la piscine

La piscine



Calendrier prévisionnel :

- ☒ 2023 : lancement des études
- ☒ 2024 : maîtrise d'œuvre

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : APIM, bureaux d'études privés, SDE, PETR

Partenariat financier : Etat, Région, Département, APIM

Projet 3.3.7. :

Mettre en place de nouvelles aires de jeux et de loisirs sur le site de la salle omnisports

Descriptif : Le site de la salle de sports souffre d'une diminution de fréquentation. Les terrains de tennis ne sont presque plus occupés et se dégradent. L'objectif de la commune est de redynamiser ce site dédié au sport par des équipements plus modernes (2 terrains de padel et city-stade).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Maître d'ouvrage :

Commune de Lavit-de-Lomagne

Coût estimatif :

City stade : 38 K€

Terrain de Padel : 70 K€ / terrain

Calendrier prévisionnel :

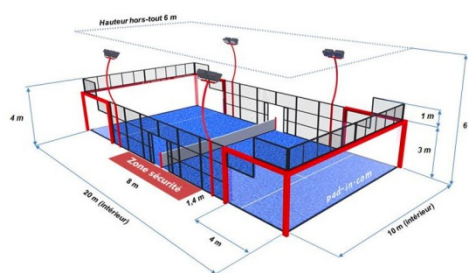
- ☒ 2023 : lancement des études
- ☒ 2024 : maîtrise d'œuvre

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat, Bureau d'études, entreprise d'installations sportives, Beaumont tennis club, CCLTG, PETR

Partenariat financier : Etat, Région, Département, Agence Nationale du Sport

Le site de la salle omnisports



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre/surface d'équipement sportif créés ou renouvelés

Annexe 2 : Le programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre

ANNEXE 2

CONTRAT BOURG CENTRE 2022-2028 Territoire de Lavit-de-Lomagne

Le programme Pluriannuel de Projets et d'Investissement (cf. article 4 du Contrat Bourg Centre) est une liste indicative de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour la période 2022-2028. L'inscription d'un projet au sein du PPPI 22-28 n'engage pas les partenariats du BOURG CENTRE sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 2 ^{nde} génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	
AXE STRATEGIQUE 1 : Définir une nouvelle stratégie foncière pour offrir des logements diversifiés, optimiser la zone d'activités "Le Coutré" et maîtriser le développement commercial dans le bourg					
ACTION 1.1 Renforcer le parcours résidentiel au sein de la commune	Projet 1.1.3 Rénover les logements/bâtiments dégradés ou inconfortables du centre historique pour produire des logements locatifs adaptés à la demande.		🕒	🕒	4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces
	Projet 1.1.4. Privilégier et mobiliser les espaces non bâtis au contact du centre historique pour inciter des opérations de logements adaptés à la demande (à prévoir également lors de l'élaboration du PLUi de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise en cours).		🕒	🕒	2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 5. Préserver et développer des emplois de qualité 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces
ACTION 1.3 Maîtriser et renforcer le pôle de santé par des activités commerciales Boulevard Jean Sabathé	Projet 1.3.2 Initier une politique de rénovation urbaine le long du Boulevard Jean Sabathé		🕒	🔄	2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces
AXE STRATEGIQUE 2 Dynamiser, embellir et végétaliser le bourg					
ACTION 2.1 Requalifier et végétaliser les espaces publics du bourg	Projet 2.1.3 Améliorer le confort et sécuriser l'accessibilité au Grand Parc			🔄	3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces
	Projet 2.1.4 Retrouver la place de l'eau au sein du bourg pour une meilleure gestion des eaux pluviales, lutter contre les îlots de chaleur et rendre les espaces publics plus conviviaux et ludiques		🕒	🕒	2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces
ACTION 2.2 Mettre en valeur et dynamiser la complémentarité des 2 centralités (place de la Halle et boulevard Sabathé)	Projet 2.2.2 Inciter à l'implantation d'activités conviviales sur la Place de la Halle		🕒	🔄	4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 5. Préserver et développer des emplois de qualité 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces
	Projet 2.2.3 Valoriser une liaison piétonne entre le boulevard et la Halle par le réaménagement de la Place Toumet			🕒	2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces
ACTION 2.3 Poursuivre la valorisation des immeubles et du patrimoine du bourg	Projet 2.3.2 Aménagement du chalet dans le Grand Parc et restauration du lavoir			🔄	4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces
ACTION 2.4 Réaménager les entrées de ville	Projet 2.4.4 Réaménagement de l'Avenue Croix de Jubilé (sous réserve de 2 projets concernant l'aménagement des espaces publics) au total sur la période 2022-2024)			🔄	4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

AXE STRATEGIQUE 3 Améliorer l'offre en services publics				
ACTION 3.1 Relier les principaux équipements par des liaisons actives Projet 3.1.1 Définir/compléter un maillage de mobilités actives au sein du bourg - volet Relier le lotissement au centre-bourg par l'Avenue Croix de Jubilé.				2. S'adapter à l'urgence climatique 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces
ACTION 3.2 Regrouper des associatifs à proximité de la halle Projet 3.2.1 Réaffecter un ou des bâtiments inoccupés de la place de la Halle par des activités associatives, culturelles, tiers-lieu.....				4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 5. Préserver et développer des emplois de qualité 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces
Projet 3.3.1 Réalisation de travaux d'isolation et autres (création d'un réseau chaleur) pour les bâtiments publics (et l'éclairage public) afin de réaliser des économies d'énergie				1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
ACTION 3.3 Améliorer l'offre et le fonctionnement des équipements publics Projet 3.3.2 Améliorer la gestion des salles et des bâtiments publics réservés aux associations				3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces
Projet 3.3.6 Réalisation de travaux à la piscine et de solutions intermédiaires pour garantir le service à la population				4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces
Projet 3.3.7 Mettre en place de nouvelles aires de jeux et de loisirs (city stade, terrain de padel).				4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces